

2004-2010

**Feluy**

TRANSPARENCE  
ET DIALOGUE

EVOLUTION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT DU ZONING INDUSTRIEL





## La Commission Sécurité - Environnement du Zoning industriel de Feluy

### Composition

- Deux représentants de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service public de Wallonie :
  - Un représentant du Département des Permis et Autorisations (DPA)
  - Un représentant de la Cellule Risques d'Accidents majeurs (RAM)
- Un représentant du Service public fédéral ; Emploi, Travail et Concertation sociale ; Division du Contrôle des Risques chimiques
- Un représentant du Service du Gouverneur de la Province de Hainaut ; Bureau de Sécurité,
- Les Bourgmestres , les Echevins de l'Environnement et les Eco-conseillers des communes d'Ecaussinnes et de Seneffe
- Un représentant de l'Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre (IDEA)
- Les responsables des services d'incendie de La Louvière et de Braine-le-Comte
- Les représentants des entreprises
- Les représentants des riverains et des associations de défense de l'environnement (ADESA, Environnement Assistance, Comité du Ry à Cailloux)
- Un représentant du Centre Santé-Environnement

### Objet

Etablir une structure de dialogue entre les autorités, les administrations, les industriels et les habitants afin de permettre un échange d'idées et une concertation sur les activités industrielles présentes, sur les développements futurs, sur les actions de sensibilisation de la population et sur les études scientifiques de connaissance du milieu et du risque.

Les domaines abordés sont

- ceux de la sécurité, c'est-à-dire la prévention des risques industriels et /ou du transport des matières dangereuses ;
- ceux de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, c'est-à-dire les problématiques de l'air, des eaux usées, du bruit, de la gestion des déchets, des nuisances olfactives, du trafic de véhicules, de la gestion des ressources en eau et de l'aménagement du territoire.

Seuls les problèmes généraux du Zoning sont abordés, les problèmes individuels des usines présentes devant être discutés dans un autre cadre.

Extrait du règlement d'ordre intérieur de la Commission.

Sommaire	2	Entretiens	
Editorial	3	<b>Isabelle Rase</b> Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale Division du Contrôle des Risques chimiques	4
		<b>Isabelle Delbaen</b> Bureau de Sécurité Service du Gouverneur de la Province du Hainaut	5
<b>1. INTRODUCTION</b>	4	<b>Paul Gourdin</b> IMAS asbl	5
		<b>Luc Vandercam</b> Co- fondateur de la Commission, Ex- responsable HSE Total Petrochemichals Feluy	8
<b>2. LE ZONING</b>	6	<b>Geneviève Finet</b> Service du Développement économique, IDEA	8
		<b>Guy Butaye</b> Directeur général, Afton Chemical Feluy	13
<b>3. ETAT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	9	<b>Bernard Mahy</b> Coordinateur Qualité Environnement, INEOS Feluy	18
La qualité de l'air	10	<b>Sophie Cartiaux</b> Environmental and Quality Manager, Total petrochemicals Feluy	19
La qualité des eaux	14	<b>André Robette et Gabrielle Durieux</b> Environnement Assistance	20
Les niveaux de bruit	17	<b>Guy Domange</b> Echevin de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Santé d'Ecaussinnes	22
La gestion des déchets	18	<b>Cédric Van Wittenberge</b> Eco-conseiller	22
L'efficacité énergétique	19	<b>Bernard Broze</b> Co-fondateur de la Commission, Administrateur délégué essenscia Wallonie	24
Le trafic engendré par l'activité industrielle	21	<b>Michel Pêtre</b> ADESA	24
La localisation des points de mesure dans l'air et dans l'eau	23	<b>Yvon de Valeriola</b> Echevin de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Santé de Seneffe	25
<b>4. PERSPECTIVES</b>	24	<b>Cécile Alphonse</b> Eco-conseillère	25



Fessel Benjelloun  
Cellule Risques d'Accidents  
majeurs (RAM) ; Direction des  
Risques industriels, géologiques  
et miniers ; Direction générale  
opérationnelle de l'Agriculture,  
des Ressources naturelles et de  
l'Environnement  
Service public de Wallonie

## Editorial

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous présente la nouvelle publication de la Commission Sécurité - Environnement du Zoning industriel de Feluy consacrée à l'Etat de l'Environnement aux alentours du Zoning.

Dix-huit ans déjà, quasiment jour pour jour, nous séparent de la première réunion de la Commission. Elle avait lieu à la Maison communale de Seneffe, sous la présidence de Jean-Marie Godard, lui aussi représentant de l'Administration wallonne. Dix-huit ans, un âge symbolique qui nous donne l'occasion de mesurer le travail accompli depuis lors par chacune des parties représentées. Ce sera notre objectif tout au long de la brochure.

### LA COMMISSION SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT, UN ORGANE DE DIALOGUE EFFICACE

Permettez-moi de revenir brièvement sur la genèse de la Commission. Fin des années soixante, le Zoning industriel de Feluy naissait. Les premiers terrains étaient déjà exploités et de nouvelles demandes de permis étaient introduites par les industriels. Les riverains manifestaient leur souhait d'être mieux informés. Ils s'interrogeaient quant à l'impact des nouvelles activités sur leur environnement de vie. Certaines de leurs questions restaient sans réponse... Cette situation n'était confortable pour personne !

C'est donc en 1993, à l'initiative des industriels eux-mêmes, que la Commission a été mise sur pied. Son objectif était de créer un organe de dialogue entre les autorités, les administrations, les industriels et les représentants des habitants.

Les activités industrielles présentes, les développements futurs, les études scientifiques menées de part et d'autre ainsi que les problèmes rencontrés par les riverains pouvaient ainsi être abordés lors des réunions présidées, à la demande de l'ensemble des membres, par un représentant de l'Administration wallonne.

En 2011, dix-huit ans après, nous pouvons vraiment être fiers du chemin parcouru. Chaque année, Jean-Marie Godard, ensuite Daniel Vanderwegen et aujourd'hui moi-même, avons organisé quatre réunions sur la base d'un ordre du jour qui tient compte des

attentes de tous. Jamais, quelle que soit la difficulté rencontrée, le dialogue n'a été rompu. Les aspects environnementaux ont été abordés en toute transparence et dans un esprit d'écoute.

### L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT, UN RAPPORT SCIENTIFIQUE, UNE BASE OBJECTIVE DE DIALOGUE

Les industriels ont souhaité dialoguer sur une base objective. Ils ont présenté, chaque année, les résultats de campagnes de mesures de l'Etat de l'Environnement menées par des laboratoires agréés et analysés par un représentant du milieu académique : Didier Verheve (Université de Mons-Hainaut) et ensuite Roberto Renzoni (Université de Liège). Les mesures ainsi que leur analyse font l'objet d'un rapport détaillé soumis aux membres de la Commission et consultable par la population dans chaque commune. Nous vous présentons les principaux indicateurs de ce rapport dans les chapitres suivants consacrés à l'Etat de l'Environnement.

Pour toutes ces raisons, j'estime que la Commission Sécurité - Environnement de Feluy est un des organes de communication entre des industriels et des riverains qui fonctionnent le mieux aujourd'hui en Wallonie.

En prenant l'initiative, les industriels ont réellement été précurseurs en matière de communication. Ils ont accepté de s'impliquer et, comme l'ensemble des membres, ils répondent toujours présent lorsqu'une question survient. Aujourd'hui, d'autres organes de ce type voient ponctuellement le jour. L'Administration souhaite qu'ils fêtent leurs dix-huit ans avec autant de points forts qu'ici car lorsque les personnes se parlent, qu'elles s'autorisent à poser les vrais problèmes, il est enfin possible de trouver les solutions qui permettent à chacun de vivre en harmonie avec son environnement.

**Ir. Fessel Benjelloun**  
Président de la Commission

# 1. INTRODUCTION

4

TRANSPARENCE ET DIALOGUE EVOLUTION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT DU ZONING INDUSTRIEL DE FELUY  
INTRODUCTION

## Le dialogue entre les industriels

### UN ATOUT POUR LA SÉCURITÉ DES ENTREPRISES ET DE LEUR ENVIRONNEMENT

Cette brochure a pour objectif de présenter principalement les aspects environnementaux du Zoning industriel de Feluy. La dimension sécurité constitue également une priorité, au même titre que la protection de l'environnement.

### LA SÉCURITÉ INTERNE DES ENTREPRISES, UN DOMAINE CONTRÔLÉ ET RÉGLÉMENTÉ

**Au sein de la Commission, Isabelle Rase représente le Service Public Fédéral. Elle travaille au sein de la Cellule Emploi, Travail et Concertation sociale, plus particulièrement pour la Division du Contrôle des Risques chimiques. Elle participe personnellement aux travaux de la Commission depuis 1996 : 45 réunions au total ! Nous l'avons rencontrée.**

#### ***Madame Rase, concrètement, quelle est votre fonction au sein du SPF ?***

Je m'occupe de la surveillance des entreprises dites Seveso aussi bien en matière de sécurité "classique" (sécurité et bien-être des travailleurs) que sécurité "process". Plus particulièrement, je m'assure de la bonne application de la Directive Seveso relative à la prévention des risques d'accidents majeurs. Cette Directive impose que les entreprises dites Seveso "seuil haut" rédigent un rapport de sécurité. Dans ce rapport, les entreprises doivent démontrer qu'elles ont pris toutes les mesures nécessaires et suffisantes pour maîtriser les risques d'accidents majeurs. Les entreprises doivent donc me convaincre, sur la base d'analyses de risques, que c'est bien le cas. Mon travail consiste alors à le vérifier lors d'inspections sur site. Les entreprises dites Seveso sont donc soumises à un programme d'inspection très strict basé sur des outils d'inspection très pointus (ceux-ci sont disponibles pour tout un chacun sur notre site d'ailleurs).

Je suis donc amenée à rencontrer les différents responsables des entreprises ainsi que leurs conseillers en prévention. Suite aux constatations faites lors des inspections, ceux-ci doivent établir des plans d'actions concrets (avec des délais) afin d'améliorer les différents domaines de sécurité abordés. Je veille ensuite à la bonne mise en œuvre de ces plans d'actions.

La surveillance de l'ensemble des entreprises dites Seveso wallonnes a été répartie au sein de ma Division qui compte 5 inspecteurs francophones. Depuis 1994, c'est moi qui suis en charge du suivi des entreprises Seveso situées dans le Zoning industriel de Feluy.

#### ***Vous avez participé à 45 réunions de la Commission ! Quel est votre avis sur l'utilité d'un tel organe dans le domaine de la sécurité ?***

Je crois que mon rôle au sein de la Commission est de représenter l'autorité de contrôle en matière de sécurité. Certains rive-

rains, inquiets en matière de sécurité, peuvent faire part de leurs questionnements et de leurs inquiétudes lors des réunions de la Commission. J'essaie de leur répondre au mieux, tant sur la réglementation que sur des problèmes de sécurité précis et ponctuels de la vie des entreprises.

D'autre part, la Commission permet aussi aux industriels de présenter de nouveaux projets. Il est toujours intéressant de savoir comment ceux-ci sont perçus par les riverains et quelles sont leurs craintes en matière de sécurité. Je m'occupe essentiellement de sécurité interne, mais en termes d'accidents majeurs, la sécurité interne et externe est souvent intimement liée !

Rassembler les différentes parties (industriels, riverains, autorités) au sein d'une telle Commission permet à chacun de mieux comprendre l'autre !

#### ***Selon vous, un point fort de la Commission est d'avoir appliqué le principe de la "bulle" !***

Les industriels ont décidé de présenter le Zoning industriel comme une entité formant un tout. Donc, lorsque l'on aborde un impact environnemental ou un risque industriel, l'important n'est pas de pointer telle ou telle entreprise mais bien d'analyser l'ensemble de la situation pour essayer d'y remédier. Différents groupes de travail sont donc parfois constitués et chacun y va de sa petite contribution pour arriver ensemble au même objectif commun qui est l'amélioration de la sécurité et ce, aussi bien pour les industriels que pour les riverains !



Isabelle Rase  
Service Public Fédéral  
Emploi, Travail et Concertation sociale  
Division du Contrôle des Risques chimiques

## LES PLANS POUR LA SÉCURITÉ EXTERNE DU ZONING, UNE COORDINATION ASSURÉE PAR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE HAINAUT

**Isabelle Delbaen, expert administratif au Bureau de Sécurité du Service du Gouverneur de la Province du Hainaut est également membre de la Commission Sécurité - Environnement. Son intérêt se porte davantage sur les dispositions à prendre en cas d'incident dans le Zoning.**

***Madame Delbaen, dans le domaine de la sécurité, plusieurs acteurs sont présents au sein de la Commission. Dans quel domaine exactement intervenez-vous ?***

Conformément à la directive européenne Seveso II, il est de la responsabilité de Claude Durieux, le Gouverneur de la Province de Hainaut, d'élaborer des plans particuliers d'urgence et d'intervention – PPU - (Plan particulier d'Urgence et d'Intervention) pour les établissements Seveso tels que ceux présents dans le Zoning de Feluy. L'élaboration et l'actualisation de ces plans sont une priorité pour notre service.

***Est-il important pour votre service d'être régulièrement en contact avec les différents acteurs ?***

Bien entendu, la réalisation d'un plan se fait de manière multidisciplinaire, en collaboration avec les responsables de l'entreprise mais également avec tous les acteurs des services d'urgence (pompiers, services médicaux, Protection Civile, Défense et professionnels de la communication). Ce travail prend plusieurs mois et nécessite sans cesse des remises en question.

Les réunions de la Commission sont, pour nous, l'occasion de présenter notre méthode de travail pour l'élaboration d'un plan, de tenir informés les communes et les riverains de l'état d'avancement de ces plans et de répondre aux questions particulières concernant la situation du Zoning en matière de sécurité externe.

***La réglementation en la matière est relativement neuve. Où en êtes-vous au niveau de l'avancement de votre travail ?***

La Province de Hainaut compte vingt-quatre entreprises dites Seveso "seuil haut" et le Zoning de Feluy en compte six. Pour ces six établissements, deux plans sont terminés et soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, un est en cours de finalisation,

deux anciens plans feront l'objet d'une actualisation cette année et le dernier est en projet de réalisation pour cette année.

Le Zoning comporte aussi trois établissements Seveso dits "seuil bas" pour lesquels un PPU n'est pas obligatoire mais qui font l'objet d'une attention particulière. Le Gouverneur a demandé que soient développées pour ces établissements des fiches-réflexes reprenant les informations pertinentes propres à chaque entreprise au cas où on devrait faire face à une situation d'urgence sur l'un de ces sites. Ce travail est actuellement en cours.



Isabelle Delbaen  
Bureau de Sécurité  
Service du Gouverneur de la Province du Hainaut

## ■ La santé des habitants aux alentours du Zoning, un axe prioritaire de la Commission Sécurité - Environnement

**Il y a de nombreuses années, la population des communes de Seneffe et d'Ecaussinnes a assisté à la naissance du Zoning industriel de Feluy en manifestant une certaine méfiance. Il est vrai que même si les habitants comprennent que des entreprises doivent être implantées en Wallonie, il n'est jamais facile d'accepter qu'elles se situent à proximité de leur propre habitation !**

Lorsque je me suis impliqué dans les relations entre industriels et habitants, c'était en tant que médecin du travail. Il me semblait que mon expérience médicale au sein des entreprises, qui me permettait d'avoir quotidiennement un contact direct avec les travailleurs, pouvait être de nature à rassurer ou du moins à objectiver les débats. C'est ainsi qu'est née l'asbl IMAS (Intégration de Médecines en matière d'Ambiance, d'Assuétudes et d'Alimentation). Cette asbl regroupe les médecins de la région.

Les problèmes que nous avons évoqués et étudiés ont été multiples. La problématique Santé n'est pas simple ! Lorsque des études sont menées, il faut tenir compte de tellement de paramètres ! Ce que je peux vous dire c'est, que ce soit au niveau du bruit ou au niveau de l'air, aux alentours du Zoning industriel de Feluy, nous n'avons aucun résultat démontrant un impact sur la santé des habitants.

La Commission Sécurité - Environnement qui a été mise sur pied ici est réellement un lieu de dialogue. Les industriels sont présents, il y a peu d'absentéisme ! Chacun peut s'exprimer librement et les gens qui sont autour de la table sont rassurés lorsqu'ils ont les réponses à leurs questions.

Selon moi, dans le domaine de l'environnement et de la santé, il est primordial de poursuivre les analyses qui sont réalisées chaque année aux abords du Zoning. Ces mesures sont capitales. Elles démontrent la volonté des industriels et elles nous permettent de mener des réflexions approfondies sur les sujets qui nous préoccupent tous !

**Paul Gourdin**  
asbl IMAS

## 2. LE ZONING

6

TRANSPARENCE ET DIALOGUE EVOLUTION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT DU ZONING INDUSTRIEL DE FELUY  
LE ZONING

### Atouts

**Le Zoning industriel de Feluy appartient à un vaste parc industriel qui comprend les zones de Seneffe-Manage, de Feluy, de Strépy-Bracquegnies, de Houdeng-Goegnies, d'Ecaussinnes et de Familleureux.**

Ce parc industriel verdoyant, offrant des vastes étendues, a été aménagé par l'Intercommunale IDEA. Il est parfaitement équipé, que ce soit au niveau des conduites d'alimentation en gaz (gaz naturel, hydrogène, azote, éthylène, propylène) ou en eau, ainsi qu'au niveau du réseau d'égouttage. Il est idéalement situé, au cœur de l'Europe, à proximité de voies de communication autoroutières (E19, E42), du Canal Charleroi-Bruxelles et de raccordements au réseau de chemin de fer.

Depuis sa création, le Zoning industriel de Feluy a une vocation pétrochimique. En tout, une douzaine d'entreprises y sont implantées, elles emploient plus de 1700 personnes, sans compter le personnel des firmes tierces représentant entre 10 à 20% du personnel du Zoning.

Toutes les entreprises membres de la Commission Sécurité - Environnement s'engagent selon les principes directeurs du Responsible Care. Elles investissent chaque année d'importants montants en vue de progresser tant au niveau de l'environnement que de la sécurité. Elles ont mis en place un système de management de l'environnement interne, en souscrivant le plus souvent à la norme ISO 14001.



Idéalement situé au cœur de l'Europe de l'Ouest, le Zoning industriel de Feluy occupe la seconde position en Belgique, après Anvers. Les connections pipe line installées entre les deux zonings permettent une organisation des activités en parfaite synergie.

### ■ Principes directeurs du Responsible Care

Chaque entreprise ayant souscrit à l'engagement du Responsible Care applique les principes suivants :

Mener, en matière de sécurité, de santé et d'environnement, une politique conforme à cet engagement et intégrée dans la politique générale de l'entreprise ; appliquer les recommandations et les codes de bonnes pratiques qui en émanent. Veiller à ce que cette politique soit connue et appliquée par tous les collaborateurs de l'entreprise.

Agir de façon à améliorer constamment les performances de l'entreprise dans les domaines de la sécurité, de la protection de la santé et de l'environnement.

Veiller à disposer des données nécessaires permettant d'évaluer l'impact de ses procédés, produits et activités sur l'environnement, ainsi que sur la santé et la sécurité de la population en vue d'en maîtriser les effets éventuels. Evaluer à l'avance l'impact des nouveaux procédés, produits et activités.

Informier son propre personnel et, le cas échéant, le personnel des entreprises tierces occupé dans l'entreprise, de la nature et des caractéristiques de ses installations et des substances qui y sont utilisées, ainsi que des effets possibles sur leur sécurité et leur santé. Faire appliquer par son personnel les mesures de protection adéquates et exiger des entreprises tierces quelles fassent de même.

Fournir à la population, soit directement, soit par l'intermédiaire des autorités, les informations nécessaires pour se former une opinion sur les effets des activités de l'entreprise sur la sécurité, la protection de la santé et l'environnement. Etre prêt à répondre aux inquiétudes qu'elle exprime.

Donner aux clients les conseils nécessaires pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination après usage des produits de l'entreprise.

Prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents et en limiter les conséquences éventuelles. Coopérer avec les autorités responsables à l'élaboration des mesures externes correspondantes.

Promouvoir la recherche dans les domaines de la sécurité, de la santé et de l'environnement.

Se concerter avec les autorités en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures qui favorisent les objectifs de cet engagement.

Promouvoir l'application de ces principes en partageant – chaque fois que cela est possible – ses expériences avec les autres entreprises qui ont souscrit à cet engagement.



Debout de gauche à droite  
Mr Majchrzac,  
Néochim  
Mr van Elmbt,  
Total Petrochemicals Research Feluy  
Mr Neveu,  
Afton Chemical  
Mr Weinberg,  
Total Petrochemicals Research Feluy  
Mr Guillaume,  
Total Petrochemicals Feluy  
Mr Butaye,  
Afton Chemical  
Mr Michel,  
Ineos

Assis de gauche à droite  
Mme Altieri,  
Néochim  
Mr Wayenbergh,  
Geocycle  
Mme Cartiaux,  
Total Petrochemicals Feluy  
Mr Mahy,  
Ineos

Les entreprises du Zoning de Feluy, membres de la Commission Sécurité Environnement			
Entreprises	Personnel occupé	Activités ou produits	Finalité des activités ou produits
Afton Chemical	160	Pétrochimie : synthèse et mélange d'additifs pour lubrifiants et carburants	Additifs pour lubrifiants moteurs ou industriels, additifs pour carburants
BASF Feluy		2009 : arrêt de la production 2011 : démantèlement des installations	Réhabilitation du site pour usage industriel futur
Chemviron Carbon	120	Négoce et réactivation de charbon actif	Absorbant pour la purification de l'eau ainsi que pour le traitement de l'eau et du gaz
Geocycle	48	Prétraitement et regroupement de déchets industriels	Fabrication de combustibles alternatifs pour cimenteries
Hydrofel	5	Production d'hydrogène	Utilisé par BASF
Ineos Feluy	200	Production de produits chimiques organiques intermédiaires	Utilisés dans la fabrication de plastifiants, d'emballages, de détergents ; la fabrication de cosmétiques ; la lubrification des moteurs
Neochim	37	Production de biodiesel au départ d'huile de Colza et de glycérine pure qualité pharmacopée européenne certifiée Kosher	Biocarburant Produits pharmaceutiques et alimentaires
SOL	23	Production d'oxygène, d'azote et d'argon sous forme liquide	Utilisation des gaz dans les secteurs de l'industrie du métal et du verre, de l'industrie alimentaire, du traitement des eaux et des déchets, la Recherche, le Médical
Syngenta	125	Agrochimie : formulation et conditionnement de produits phytosanitaires	Produits phytosanitaires à destination de l'agriculture
Total Belgium	40	Stockage et distribution de produits pétroliers	Alimentation des dépôts d'essence, de diesel et de mazout
Total Petrochemicals Feluy	460	Fabrication de matières plastiques de base (polypropylène, polyéthylène, polystyrène)	Fabrication d'emballage, secteur médical, pharmaceutique, hygiène, automobile, construction
Total Petrochemicals Research Feluy	480	Centre de Recherche et de Développement	Recherches et Développements dans le domaine du raffinage, de la chimie de base et des polymères
VOS Logistic	30	Logistique pour Total Petrochemicals Feluy	Stockage, conditionnement, expédition de matières plastiques de base

## NOUS AVONS PRIS LES DEVANTS POUR AMÉLIORER NOTRE COMMUNICATION

**Luc Vandercam est Ingénieur civil, c'est un des industriels qui, il y a dix-huit ans, a pris l'initiative de proposer la création de la Commission Sécurité - Environnement du Zoning de Feluy... il nous raconte...**

En 1992, le Zoning industriel de Feluy comptait environ six grandes entreprises. Le site existait depuis une trentaine d'années mais il était loin d'être rempli ! Il était prévu que d'autres entreprises viennent nous rejoindre mais nous sentions bien que les riverains étaient inquiets. Ils se plaignaient de ne pas avoir d'information. Lorsqu'ils en demandaient aux autorités, eux non plus n'en avaient pas suffisamment !

Nous avons pris l'initiative d'organiser des journées portes-ouvertes mais ce type d'action ponctuelle ne suffisait pas ! Si nous ne faisons pas un pas significatif pour améliorer notre communication, nous risquons un blocage. Nous avons donc pris les devants.

Vous savez, à l'époque, en Wallonie, la population était habituée à la présence d'industries mais le plus souvent, il s'agissait d'entreprises travaillant dans des secteurs traditionnels tels que la sidérurgie ou la mécanique. Les entreprises du secteur de la chimie inquiétaient les riverains. La législation Seveso se mettait difficilement en place !

Nous devons donc travailler sur deux axes :

- d'une part, nous devons présenter nos outils, nos process industriels ainsi que les moyens mis en œuvre pour préserver l'environnement au sens large. L'objectif était de faire comprendre aux riverains que nous maîtrisions nos

procédés et que nous menions des politiques responsables.

- d'autre part, nous devons répondre aux questions des riverains qui concernaient le bruit, le trafic, l'aspect extérieur de nos installations ou la Santé.

Nous nous sommes réunis pour la première fois à Seneffe, toutes les personnes que nous avons contactées, Bernard Broze et moi, ont répondu présent ! Tout de suite, à la première réunion, nous avons senti que nous étions dans le bon. Les riverains étaient soulagés de pouvoir nous parler et de savoir que nous étions à leur disposition pour répondre à leurs questions. L'ensemble des membres de la Commission a particulièrement apprécié le fait que les industriels ont d'emblée organisé et financé la publication d'un rapport annuel consacré à l'Etat de l'Environnement du Zoning. Il permettait d'étayer les propos tenus en réunion par des éléments objectifs.

Aujourd'hui, une douzaine d'industriels sont présents aux réunions et continuent à s'investir pour maintenir une dynamique et un dialogue ! Je me suis impliqué personnellement dans ce projet et c'est une réalisation dont je suis fier ! C'était original et l'idée est arrivée au bon moment !

Je lance un message à l'ensemble des membres de la Commission : depuis dix-huit ans le dialogue est enclenché, poursuivez cette démarche car elle est exemplaire, évitez le train-train et surtout écoutez les riverains et continuez à faire vivre les réunions !



Luc Vandercam  
Co-fondateur de la Commission  
Ex-responsable HSE  
Total Petrochemicals Feluy

## ■ Une dynamique industrielle unique et remarquable

**C'est en 2007 que l'IDEA, l'Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre est invitée à rejoindre la Commission Sécurité - Environnement du Zoning de Feluy. Geneviève Finet, Chef de Service du Développement économique, participe depuis lors à chaque réunion. Selon son point de vue, l'implication des industriels dans un tel organe de communication constitue un réel "plus" pour le maillage économique de la région.**

**Au sein de la Commission, l'IDEA figure parmi les membres les plus récents. Pourquoi ?**

L'IDEA est une intercommunale en charge du développement économique de la région. Nous développons un certain nombre d'actions en faveur de l'arrivée d'investisseurs sur notre territoire. Nous achetons des terrains, nous introduisons les demandes de permis pour la création de zonings, nous aménageons les lieux de façon à rendre attractifs nos zonings et ensuite, nous vendons les terrains. Lors de la vente, nous signons une convention mentionnant notamment le fait que nous conservons un droit de regard sur la revente éventuelle. Notre objectif est d'éviter toute spéculation immobilière.

A priori, nous ne vivons pas dans les zonings mais nous en assumons la gestion... Si nous avons été invités c'est pour plusieurs raisons. A Feluy, nous sommes encore propriétaires de quelques parcelles, donc nous devons songer à respecter l'unité du Zoning entre ceux qui sont présents et les futurs projets. En attendant, nous restons responsables de l'entretien des terrains libres. De plus, même si les routes que nous avons réalisées sont devenues propriété des communes de Seneffe et d'Ecaus-

sinnes, nous continuons à prendre en charge le ramassage des déchets abandonnés. Dernier point : une particularité de l'IDEA dans ce Zoning est son implication, aux côtés de la SWDE (Société wallonne des Eaux), dans le domaine du pompage, de l'épuration et de la distribution de l'eau d'exhaure, que nous assurons sur l'ensemble du Zoning.

Nous avons accepté l'invitation car nous entendons également, à notre niveau, communiquer positivement avec les riverains et les différentes parties membres de la Commission.

**Vous avez l'occasion de côtoyer dans votre métier de nombreuses entreprises dans de nombreux zonings. Feluy est-il un Zoning différent des autres ?**

Les industriels de Feluy ont été les premiers à mettre en place une telle Commission. Aujourd'hui, ils ont été imités par certains mais pas encore égalés ! Ici, j'ai réellement l'impression qu'il existe depuis des années une dynamique positive entre les industriels. Nous avons voulu créer un Zoning attractif pour des entreprises qui travaillent dans le même domaine. Ce Zoning a une véritable personnalité et la communication entre les industriels constitue un "plus" pour le maillage économique de la région. Le fait d'avoir développé une bonne communication avec l'environnement au sens large participe réellement à la dynamique d'une région comme la nôtre !



Geneviève Finet  
Service du Développement économique  
IDEA



# 3. ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

EVOLUTION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT DU ZONING INDUSTRIEL DE FELUY TRANSPARENCE ET DIALOGUE  
ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

## L'Etat de l'Environnement, la garantie d'un dialogue ouvert et transparent

Chaque année, depuis la création de la Commission Sécurité - Environnement du Zoning de Feluy, les industriels ont pris l'initiative de faire procéder à un Etat de l'Environnement. Il s'agit d'une étude présentant l'évolution de différents indicateurs environnementaux, accompagnée d'une analyse scientifique rigoureuse. L'Etat de l'Environnement fait l'objet d'un rapport complet, soumis aux membres de la Commission, consultable par tout un chacun dans les administrations communales de Seneffe et d'Ecaussinnes. Nous avons le plaisir, dans les pages qui suivent, de vous présenter une synthèse du rapport qui sera publié en 2011, élaboré sur base des mesures réalisées jusqu'en 2010.

### L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT ANNUEL, POURQUOI ?

L'objectif poursuivi est double. D'une part, lorsque le Zoning industriel a vu le jour, fin des années soixante, très peu d'informations étaient disponibles sur l'Etat de l'environnement de la région. En effet, les organismes officiels et les laboratoires agréés dans le domaine de l'environnement se concentraient, à l'époque, essentiellement sur l'étude des zones les plus polluées, principalement les bassins industriels. Il était nécessaire de remédier à cet état de fait car la plupart des réglementations environnementales se fondent sur l'impact additionnel des projets industriels pour la délivrance des permis d'environnement. Chaque entreprise étant susceptible de devoir réaliser une Etude d'Incidences sur l'Environnement, il est apparu nécessaire de mesurer l'Etat de l'Environnement, en coordination avec les autorités représentées au sein de la Commission.

D'autre part, la volonté des industriels, co-fondateurs de la Commission Sécurité - Environnement, était de développer un dialogue ouvert et transparent. Il s'agissait de démontrer, de façon objective, le résultat des efforts consentis par chacun dans le domaine de l'environnement. La présentation annuelle que je fais aux membres de la Commission me montre que chacun est très attentif aux aspects scientifiques des mesures et plus particulièrement à leur interprétation. Aujourd'hui, les représentants des riverains ont acquis une connaissance très pointue dans le domaine !

### UNE METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE ÉPROUVÉE

Concrètement, chaque année, je collecte les informations chiffrées selon deux méthodes.

Les industriels répondent individuellement à un questionnaire abordant les différents thèmes de l'environnement. Cette enquête permet de centraliser l'ensemble des données établies par les entreprises. Ces données sont constituées essentiellement de mesures dites "à l'émission", c'est-à-dire prises à la sortie des usines.

De plus, un certain nombre d'organismes agréés sont chargés d'effectuer des campagnes de mesures spécifiques, dans le voisinage du Zoning industriel. Il s'agit alors des mesures dites à "l'immission". En 2009 et 2010, les laboratoires qui ont effectué les mesures étaient les suivants :

- AIB Vinçotte en ce qui concerne la campagne de bruit,
- l'ISseP (Institut scientifique de Service public) en ce qui concerne la mesure de la qualité de l'air,
- HVS (Hainaut vigilance Sanitaire) en ce qui concerne la mesure des retombées atmosphériques,
- CERTECH (Centre de ressources technologiques en Chimie) en ce qui concerne la présence de composés organiques volatils dans l'air, des oxydes d'azote et de soufre,
- Cebedeau (Centre d'Expertise en Traitement et Gestion de l'Eau) en ce qui concerne la qualité des eaux de surface.

Ensuite, je centralise les informations et je les analyse. Je les compare avec les normes ou recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) ; je les mets en perspective avec les résultats des années précédentes et les évolutions éventuelles des outils industriels ; je présente les résultats sous la forme d'un rapport écrit que je commente en avant-première aux membres de la Commission.

### COMMENT GARANTIR L'OBJECTIVITÉ D'UNE TELLE ANALYSE ?

Nous travaillons avec des laboratoires reconnus, qui disposent pour la plupart d'agréments octroyés par l'Administration wallonne. Ils garantissent l'objectivité des mesures réalisées. De plus, le fait de disposer de plusieurs sources de mesures permet de les croiser et de vérifier leur pertinence.

Je travaille dans l'Environnement depuis de nombreuses années, ce qui m'a permis de développer une expertise dans le domaine. Ma connaissance des procédés industriels et de leur impact potentiel sur l'environnement est aussi une donnée importante.

#### Roberto Renzoni

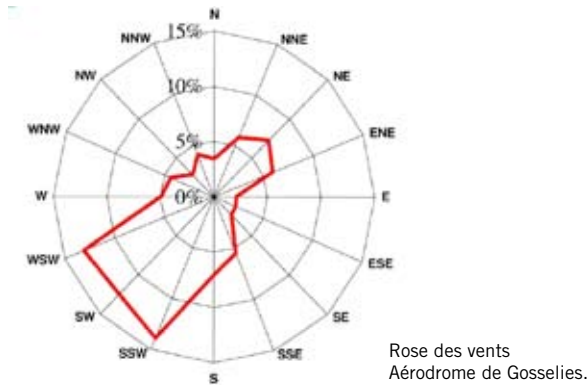
Maitre de conférences à l'Université de Liège



## La qualité de l'air

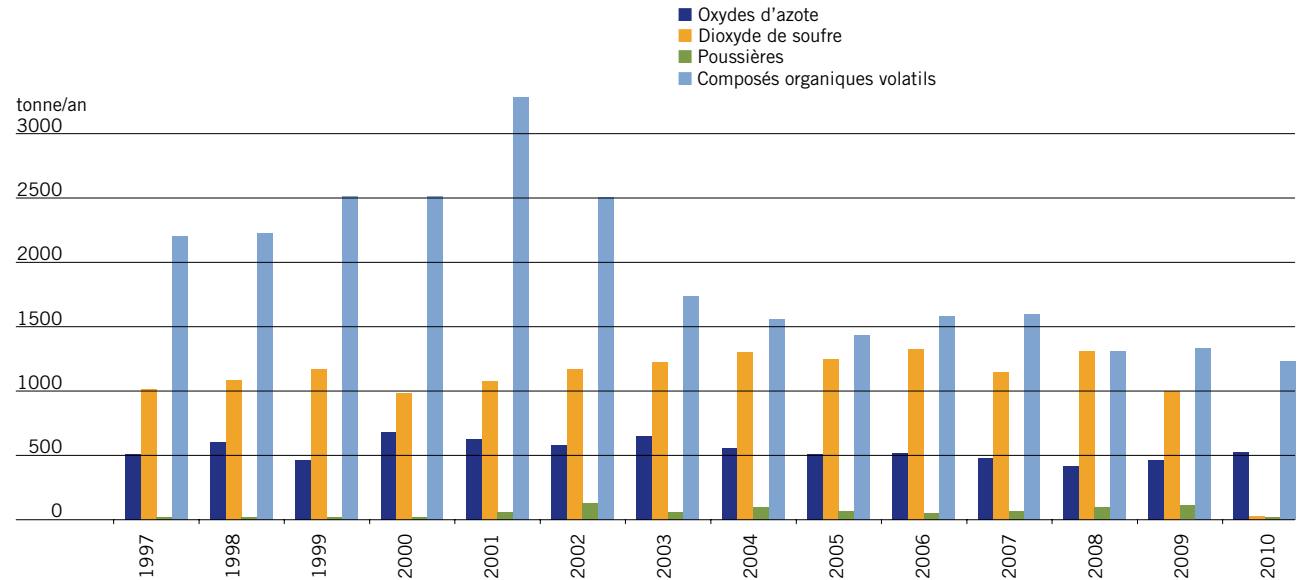
### PRÉAMBULE

La rose des vents de l'aérodrome de Gosselies, situé à environ 15 km au Sud-Est de la zone, indique que les vents dominants proviennent de la direction du Sud-Ouest avec une présence non négligeable de vents du Nord-Est.



La plupart des entreprises du Zoning doivent transmettre annuellement leurs estimations des émissions à l'Autorité. L'évolution des inventaires annuels est présentée à la figure ci-contre.

Emissions des entreprises



On voit que les émissions semblent relativement stables ces dernières années avec quelques remarques :

1. une décroissance lente mais continue des oxydes d'azotes depuis 2000 ; en 2010, BASF était à l'arrêt.
2. une chute importante des émissions de composés organiques volatils (COV) en 2002-2003 qui s'explique par la mise en place d'un programme de recherche systématique des fuites et de réparation, émissions stabilisées depuis.
3. une diminution en 2009 et surtout en 2010 des émissions de dioxyde de soufre qui s'explique par la mise en place fin 2009 de l'unité de traitement de l' $H_2S$  de l'une des entreprises du Zoning qui était un émetteur important de  $SO_2$ .



Rose de pollution "poussières" au point 2. On ne perçoit pas l'influence du Zoning qui est à l'Est (à gauche) du point de mesure. Les sources de pollution principales proviennent du Nord-Est et de l'Est.

## 1. LES POLLUANTS PARTICULAIRES

L'estimation de la qualité de l'air se mesure à l'aide de plusieurs paramètres ou polluants. On distingue les polluants particulaires et les polluants gazeux. Les polluants particulaires comprennent les particules en suspension dans l'air, les poussières sédimentables qui vont retomber au sol relativement près du point d'émission et les composés métalliques (métaux lourds) ou organiques (Hydrocarbures Poly-aromatiques) qui peuvent être présents sur les poussières.

### 1.1. Les particules en suspension et métaux

L'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) réalise depuis 2005 des campagnes de mesure des concentrations de PM10 (particules de diamètre moyen inférieur ou égal à 10 microns ou  $\mu\text{m}$ ). Ces mesures sont réalisées à trois postes différents. Un point de mesure a été choisi en amont des vents dominants et deux points en aval. Des échantillons journaliers sont prélevés pendant environ une semaine. La détermination de la concentration en PM10 est

donnée ci-après. On peut remarquer que les concentrations évoluent de manière similaire sur les trois points de mesure et donc qu'elles sont surtout le fait des conditions météorologiques et de la pollution générale.

Les valeurs mesurées peuvent être comparées à la valeur limite journalière (Directive européenne 1999/30/CE) pour la protection de la santé humaine de  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  (valeur à ne pas dépasser plus de 35 fois par année – 7 fois à partir de 2010) ou à la valeur limite de la moyenne annuelle de  $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .

Les teneurs en métaux des particules en suspension sont faibles et diffèrent peu d'un site à l'autre pour une même campagne. Les valeurs de référence sont largement respectées.

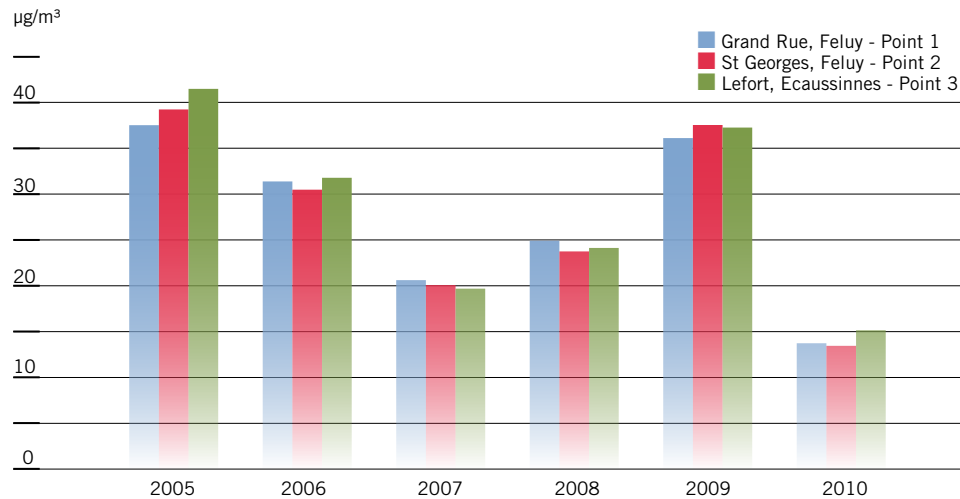
### 1.2. Les poussières sédimentables

Les poussières sédimentables peuvent se déposer sur les différentes surfaces, causer des désagréments mais également contaminer le sol selon leur composition. Elles sont peu inhalables et n'atteignent pas les alvéoles pulmonaires. La mesure des retombées en poussières dépend du mode de prélèvement. Le recours à un bidon surmonté d'un entonnoir (jauge de type Owen) conduit à mesurer les poussières sédimentables (diamètre  $> 1 \mu\text{m}$ ) et les matières en suspension piégées par les précipitations.

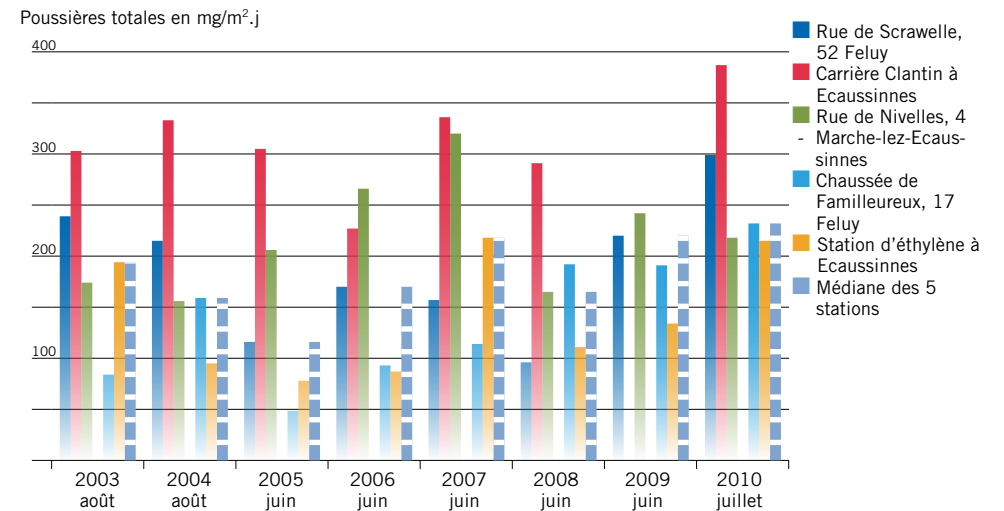
Les jauges placées par Hainaut Vigilance Santé (HVS) pendant un mois par an fournissent les retombées en poussières totales.

Si on se réfère à la norme allemande "Ta-Luft", la valeur limite acceptable est de  $350 \text{mg}/\text{m}^2\text{j}$  pour la moyenne annuelle des stations formant un carré d'un km de côté. Pour le réseau wallon qui ne constitue pas un maillage régulier, l'ISSeP propose de se référer à la médiane des données du groupe. La valeur de pollution de fond mesurée à la station d'Offagne est de 55 à  $65 \text{mg}/\text{m}^2\text{j}$ .

Résultats (en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) des campagnes de mesure de l'ISSeP des concentrations en PM10 dans l'air ambiant par gravimétrie différentielle. Les points de mesure 1 et 2 ont été choisis en aval et le point 3 en amont des vents dominants. Il s'agit des moyennes de sept jours de prélèvements chaque année.



Jauges de poussières sédimentables, HVS.



## 2. LES POLLUANTS GAZEUX

Les polluants gazeux considérés à Feluy sont le dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ), les oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ ) et les composés organiques volatils (COV). Ils sont mesurés lors d'une campagne de mesures consistant à placer des cartouches ou des badges adsorbants à une quinzaine de lieux dans l'environnement du Zoning de Feluy pendant environ un mois. Depuis 2008, les mesures ont été confiées au CERTECH.

### 2.1. Oxydes d'azote

La technique utilisée permet de quantifier le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote ( $\text{NO}_2$ ), la somme des deux donnant les oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ ). Les réglementations s'intéressent essentiellement au  $\text{NO}_2$ .

Les résultats, exprimés en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  montrent des concentrations de  $\text{NO}_2$  qui varient peu avec une moyenne de  $16.6 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en 2010 ( $16.4 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en 2009 et  $14.9 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en 2008).

Les points qui montrent une concentration plus élevée sont sous l'influence du trafic routier.

Tout en remarquant que les valeurs mesurées sont des moyennes mensuelles, on observera que les valeurs mesurées sont basses et les limites réglementaires sont bien respectées.

### 2.2. Dioxyde de soufre

La limite de détection de la méthode est de  $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ . En 2010, toutes les stations sont en-dessous de la limite de détection. En 2009, deux valeurs montraient une présence de  $\text{SO}_2$ , en 2008 plusieurs stations étaient positives.

Les concentrations sont faibles, bien en-deçà des valeurs limites de protection de la santé humaine. Etant donné les valeurs très basses de  $\text{SO}_2$  mesurées, en concordance d'ailleurs avec les valeurs habituelles mesurées en Wallonie, la méthode ne nous permet pas de distinguer l'éventuelle influence du Zoning.

### 2.3. Composés organiques volatils

Le recours à des capteurs passifs permet de détecter la présence et de déterminer les concentrations en composés organiques volatils (COV) présents dans l'air ambiant. La désorption des molécules adsorbées sur le capteur permet l'analyse des différents composés. Les limites de détection varient par composé organique autour de  $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .

Pour donner un ordre de grandeur, on observe généralement, en zone rurale, des teneurs en chaque composé organique de l'ordre de  $0.1$  à  $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$  et pour l'ensemble des COV, on a des valeurs de  $5$  à  $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .

Les résultats des mesures effectuées ces dernières années montrent des concentrations, pour les composés pris individuellement, généralement inférieures à la limite de détection ou au  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ . De manière générale, les valeurs obtenues ont été plus élevées en 2009. Les mesures obtenues pour 2008 et 2010 sont plus basses et équivalentes.

## LES INDUSTRIELS INVESTISSENT POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

**Guy Butaye est Directeur général d'Afton Chemical Feluy. Il participe aux travaux de la Commission Sécurité - Environnement. Il fait le point sur les investissements réalisés par les industriels ces dernières années dans le domaine de la protection de l'air.**

**Monsieur Butaye, pour des entreprises telles que celles implantées dans le Zoning industriel de Feluy, peut-on dire que la problématique des émissions atmosphériques est le sujet le plus important ?**

Je ne dirais pas qu'il s'agit du sujet le plus important. A mon sens, chacun des domaines de l'environnement doit être pris en compte de la même façon et parfois, de tous petits détails peuvent fortement gêner notre voisinage...

La problématique de la qualité de l'air, par contre, est vraiment très spécifique car l'air n'a pas de limite... des pollutions émises dans l'air pourraient très bien se retrouver très loin du lieu d'émission. Et lorsque la pollution est dans l'air, il est impossible de remédier au problème comme ce serait le cas pour une pollution en milieu aquatique ! Il est donc indispensable de maîtriser ses émissions atmosphériques. Pour obtenir les bons résultats enregistrés dans l'Etat de l'Environnement 2010, les industriels du Zoning ont dû, chacun à leur niveau, mener une politique stricte en la matière.

Mais la bonne nouvelle, c'est que la maîtrise des émissions atmosphériques est sans doute un des sujets sur lequel les scientifiques se sont le plus attardés ces dernières années. Les connaissances deviennent très pointues, que ce soit au niveau des impacts des différents polluants, au niveau des outils de mesure ou au niveau des technologies industrielles à mettre en œuvre. De plus les performances au niveau de la qualité de l'air émis sont très surveillées.

**Vous dites que les industriels mènent tous des politiques environnementales en faveur de la qualité de l'air. Pouvez-vous me citer un exemple ?**

Je vous parlerai essentiellement de deux projets importants : la réduction des émissions de soufre (gaz acidifiant) et des matières organiques volatiles.

Concernant la réduction des émissions de soufre : en pétrochimie,

certaines réactions chimiques lors de la phase de synthèse utilisent du soufre et génèrent des quantités importantes de SO<sub>2</sub>. Au sein d'une entreprise en particulier, ce SO<sub>2</sub> se retrouvait dans les effluents atmosphériques. Consciente de l'impact de ce procédé, l'entreprise concernée a décidé de rechercher une solution qui permettrait de supprimer au minimum 96% du soufre contenu dans les effluents. Pas moins de 25 technologies ont été envisagées mais toutes ne répondaient pas à l'objectif final. Certaines déplaçaient simplement les émissions d'un milieu récepteur à l'autre (de l'air vers l'eau) ou généraient d'autres pollutions ou déchets en quantité importante. Le choix de la technologie s'est donc porté sur l'installation d'un laveur à la soude caustique qui a été installé en 2009. Le coproduit généré (NaHS) est depuis lors entièrement valorisé au sein d'une société sœur de l'entreprise comme matière première. Selon les dernières mesures, plus de 99% des émissions de soufre sont aujourd'hui captées et ne sont plus rejetées dans l'atmosphère.

Concernant la réduction des matières organiques volatiles (COV) : début des années 2000, un programme a été élaboré par la Commission européenne concernant les dépôts et la distribution de carburants. Il prévoit la récupération de COV lors des chargements et dépotages de carburants. Aujourd'hui, tous les postes de chargement d'un mouvement annuel de plus de 25 000 t/an ainsi que les flottes de camions qui ravitaillent en carburant sont dotés d'unités de récupération de COV.

D'autre part, les entreprises du Zoning les plus émettrices ont débuté en 2003 un programme de détection des fuites en vue de leur réparation (LDAR – Leak Detection And Repair). Cette procédure est considérée comme une MTD (Meilleure Technique Disponible). Cette démarche volontaire permet de réduire les émissions fugitives de COV mais également d'obtenir des inventaires d'émissions atmosphériques plus fiables.

**D'autres projets ont-ils été menés au sein du Zoning ?**

Bien entendu ! Je viens de vous donner deux exemples parmi tant d'autres. Récemment, des investissements ont été réalisés dans

- une installation de captage des poussières diffuses,
- la construction de halls de stockage,
- l'aménagement de stocks de matières premières, de façon à éviter la propagation des poussières,
- l'installation de plusieurs unités de traitement de l'air avant rejet.

Les montants alloués à la protection de l'air sont très importants et les investissements réalisés sont généralement associés à une modification du processus de fabrication !



Guy Butaye  
Directeur général  
Afton Chemical Feluy

## La qualité des eaux

Les eaux de surface concernées par L'Etat de l'Environnement sont :

- le Canal de Charleroi-Bruxelles, qui reçoit les principaux déversements des eaux usées après traitement de la Zone industrielle de Feluy,
- les ruisseaux proches des usines.

La Zone industrielle de Feluy appartient au sous-sous-bassin de la Sennette (342 km<sup>2</sup> de superficie), appartenant au sous-bassin de la Senne et ce dernier s'intégrant au bassin de l'Escaut.

Des informations générales sur le bassin de la Senne peuvent se trouver sur le site de la Région wallonne : [http://environnement.wallonie.be/directive\\_eau/fiche\\_ssb/sn.asp](http://environnement.wallonie.be/directive_eau/fiche_ssb/sn.asp)

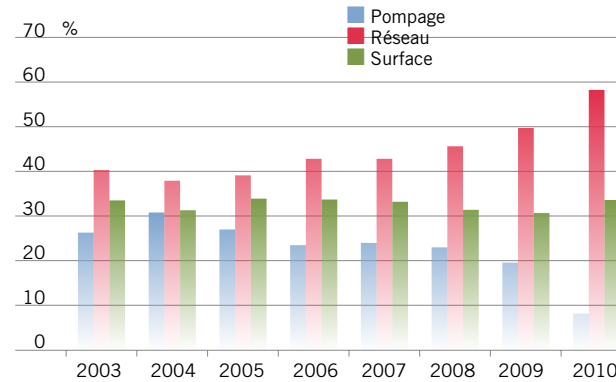


### 2.1. CONSOMMATION EN EAU PAR LES ENTREPRISES

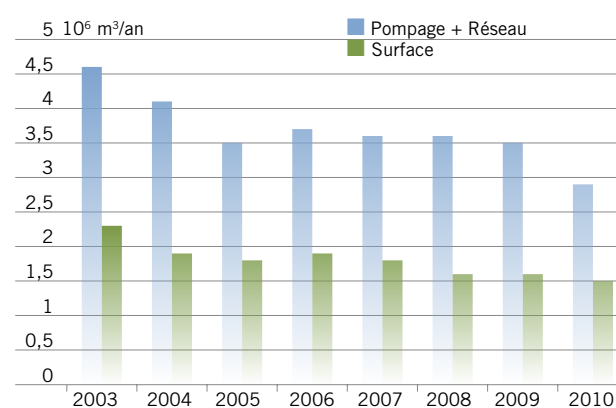
Les entreprises sont approvisionnées en eau par :

- le réseau de distribution,
- le pompage d'eaux souterraines via leur(s) puit(s),
- la prise d'eau dans les eaux de surface (le Canal Charleroi-Bruxelles).

Les consommations d'eau (en %) des entreprises



Les consommations d'eau (m<sup>3</sup>/an) des entreprises

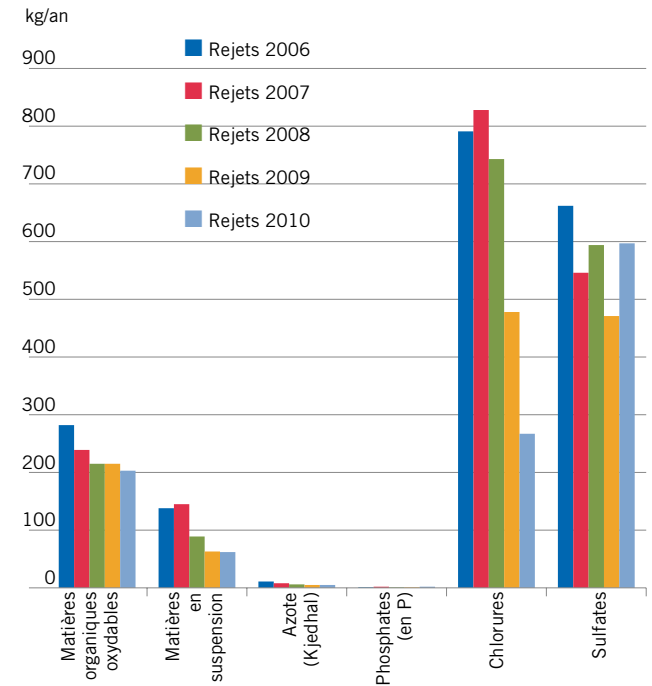


Les quantités d'eaux consommées par les entreprises ainsi que la quantité annuelle de l'eau pompée dans la nappe (directement par les entreprises et au travers de l'utilisation du réseau public) restent contenues depuis plusieurs années ; elles sont bien moins élevées que dans les années 2003-2004. En 2010, la diminution importante des consommations d'eaux est surtout liée à l'arrêt des activités de BASF.

### 2.2. EMISSIONS DES ENTREPRISES DANS LES EAUX

Plusieurs entreprises rejettent des eaux usées et épurées dans le Canal Charleroi-Bruxelles. D'autres rejettent leurs eaux, en conformité avec leurs autorisations, dans l'égout public ou en ruisseau.

Le graphique suivant donne les rejets dans le Canal.



Le débit d'eaux usées rejetées dans le Canal est en diminution de même que la plupart des charges polluantes des différents paramètres. C'est le cas pour les matières organiques oxydables, les matières en suspension, l'azote réduit et les chlorures ; les rejets de phosphates et de sulfates évoluent de manière plus chaotique.

### 2.3. CARACTÉRISATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE

En mai 2003, le Gouvernement wallon a adopté un système d'évaluation des cours d'eau et des eaux souterraines. Le système d'évaluation est fondé sur la notion d'altération. Les altérations prises en compte dans la Zone industrielle de Feluy sont présentées dans le tableau suivant où figurent également les paramètres permettant le calcul de l'indice.

	ALTERATIONS	PARAMETRES
1	Matières organiques et oxydables	O <sub>2</sub> , %O <sub>2</sub> saturation, DCO, DBO <sub>5</sub> , N-NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> , N- Kjeldhal
2	Matières azotées	N-NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> , N- Kjeldhal , N-NO <sub>2</sub> <sup>-</sup>
3	Nitrates	N-NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>
4	Matières phosphorées	PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup>
5	Particules en suspension	MES
6	Température	Température
7	Acidification	pH, Al dissous

Selon les valeurs de l'indice, cinq classes de qualité sont définies :

INDICES	QUALITÉ	
0 à 20	Très mauvaise / inaptitude	
20 à 40	Mauvaise	
40 à 60	Passable	
60 à 80	Bonne	
80 à 100	Très bonne	

La qualité "très bonne" permet la vie, la production d'eau potable après simple désinfection ainsi que les loisirs et sports nautiques. La qualité "très mauvaise" ne permet plus de satisfaire au moins l'un de ces deux derniers usages ou ne permet plus le maintien des équilibres biologiques.

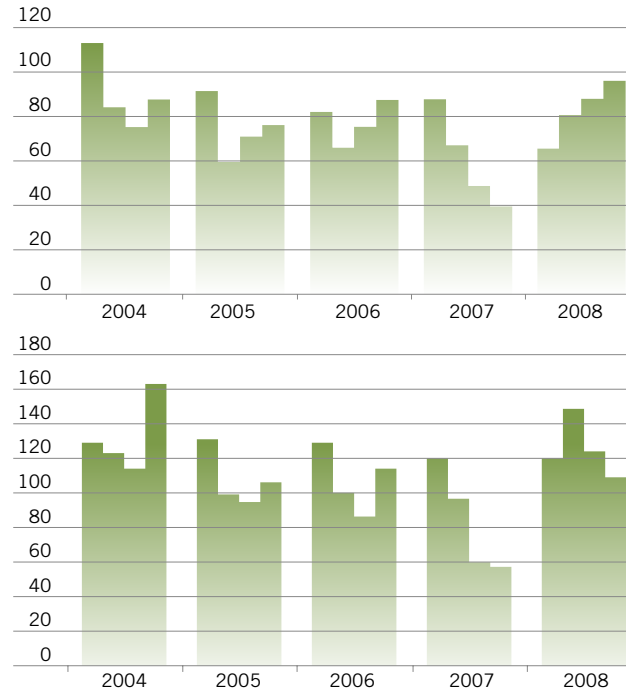
#### Résultat des mesures

Résultats sur les prélèvements du 10 décembre 2010.

Stations de prélèvements	Matières organiques et oxydables	Matières azotées	Nitrate	Matières phosphorées	Effet de prolifération végétales	Particules en suspension	Température	Acidification
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

En plus de la présentation de la qualité de l'eau par point de prélèvement, la présentation des résultats par altération apporte une vue différente et permet de se représenter l'évolution de la situation au cours du temps et de l'espace. Le tableau présenté ci-dessous reprend, pour les onze points de prélèvement, un critère (matières organiques et oxydables) de la qualité de l'eau obtenue lors des campagnes réalisées entre le mois de mai 2009 et le mois de décembre 2010.

Stations de prélèvement	Campagne des mesures						
	26/05/09	08/09/09	16/11/09	15/03/10	07/06/10	06/09/10	10/12/10
1 Payelle		-					
2 R. du Trou sans fond							
3 Canal aval							
4 Samme							
5 R. du Neuf Vivier							
6 Canal amont							
7 R. de Payelle (aval)							
8 R. du Bois de Feluy							
9 Ri à Cailloux							
10 R. du Bois de Feluy (aval)							
11 Ruisseau Pignarée							



Concentration en sulfates (mg SO4--/L) en amont (point 6) et en aval (point 3) dans le canal ; (source : Cebedeau)

De même, on peut observer que la teneur en sulfates semble plutôt baisser sur la période d'observation, donc aller vers une amélioration.

Il convient de noter que ces mesures prennent en compte les effets de toutes les activités humaines : industrielles, agricoles et domestiques sur les eaux de surface !

#### 2.4. ANALYSE DES BOUES DU CANAL

Des boues sont prélevées annuellement dans le Canal Charleroi-Bruxelles à l'amont et à l'aval de la Zone industrielle de Feluy. La plupart des éléments présentent des teneurs relativement faibles. Les teneurs en hydrocarbures ont été ponctuellement élevées. En 2009 et 2010, elles ont été proches de la limite de détection.

#### Le Zoning de Feluy, principalement alimenté par des eaux d'exhaure potabilisées

Si la Wallonie est souvent considérée comme le réservoir d'eau du pays, les réserves ne sont pas inépuisables et la stabilité des nappes peut être mise en péril par la surexploitation. Afin de remédier à ce risque et, notamment, de réduire la quantité d'eau pompée dans la nappe anciennement utilisée pour alimenter le Zoning, la SWDE et l'IDEA ont décidé de valoriser les eaux d'exhaures issues de deux carrières locales.

Pour réaliser ce projet, des infrastructures importantes ont été mises en place à Ecaussinnes et à Soignies. Celles-ci comprennent les prises d'eau en carrière, les conduites de liaison qui transportent les eaux brutes vers le lieu de traitement, deux stations de potabilisation qui transforment les eaux brutes en eaux potables, les adductions qui transportent les eaux traitées vers le Zoning de Feluy.

Les stations de potabilisation ont été construites à Soignies et à Ecaussinnes. Elles sont toutes deux en service aujourd'hui. Le coût total de la réalisation du projet s'élève à plus de 31 millions d'euros, partiellement financé par l'attribution de subside européens et wallons.



Station de potabilisation d'Ecaussinnes

#### Quelques réalisations

Améliorer la qualité des eaux est une préoccupation constante des industriels. Sur chacun des sites, les eaux usées issues du processus de production sont collectées et font l'objet d'un traitement adapté avant d'être rejetées conformément à chaque autorisation.

Des investissements importants ont été réalisés, notamment pour la construction de stations d'épuration, l'organisation du réseau d'égouttage interne, la surveillance de la qualité du réseau afin d'éviter toute contamination du sol, la réduction des consommations d'eau pour usage industriel et l'amélioration des performances des traitements mis en œuvre.





## Les niveaux de bruit

**Des mesurages du bruit ambiant aux alentours du Zoning sont réalisés chaque année à la demande du consortium d'industriels. Vinçotte Environnement a effectué les campagnes de mesurages depuis 1992. Il n'y a pas eu de mesures en 2010.**

### 3.1. INTRODUCTION

Le bruit est un ensemble complexe de sons (chacun de ceux-ci est caractérisé par une amplitude – ou intensité – et une fréquence) qui engendre une pression sur l'oreille. Les sources de bruit sont : ponctuelles et fixes (ventilateurs, compresseurs...); ponctuelles et mobiles (voitures, camions, trains, avions...); diffuses (parois d'un bâtiment contenant une source de bruit).

Le niveau du bruit est par définition proportionnel au logarithme de la pression acoustique. L'unité de mesure est le décibel (dB). Pour la mesure, l'appareil utilisé – ou sonomètre – tient compte du fait que la perception de l'oreille est différente selon les fréquences et exprime les bruits en décibels A (dBA). La plage des niveaux de bruit varie de 0 (seuil d'audibilité) à 120 dBA (seuil de douleur).

Le LA95 (mesuré sur une heure) est généralement choisi comme l'indicateur acoustique caractérisant le bruit de fond ambiant. Si l'on retire du niveau de bruit ambiant le niveau de bruit résiduel (c'est-à-dire le niveau de bruit mesuré en l'absence de l'activité industrielle), on obtient l'émergence engendrée par l'activité industrielle.

### 3.2. RÉSULTATS

Dix points de mesure ont été choisis en veillant à ce qu'ils soient les plus représentatifs des zones d'habitations situées à proximité du Zoning et susceptibles d'être influencés par l'exploitation des différentes usines.

Etant donné que le bruit généré par les usines concernées par l'étude peut être considéré comme un bruit continu et stable, l'indicateur acoustique LA95 de nuit est le plus approprié pour déterminer l'influence de la Zone industrielle à hauteur des points de mesure. Des mesurages annuels sont disponibles depuis 1992. Les valeurs du tableau suivant sont basées sur la moyenne du paramètre LA95, 1h pendant la période de nuit sur toute la période de mesure pour une vitesse de vent inférieure à 5 m/s et elle ne tient pas compte de la direction du vent.

Il est parfois nécessaire d'appliquer des termes correctifs aux résultats des mesures de bruit pour tenir compte des éventuelles

caractéristiques tonales du bruit. La mesure spectrale LA95, effectuée en 1/3 d'octave, met parfois une tonalité en évidence. Une émergence d'une tonalité particulière ajoute à la gêne perçue et est souvent due au fonctionnement, parfois défectueux, d'un appareillage précis.

Dans le cas du Zoning de Feluy, les valeurs limites à considérer pour le voisinage susceptible d'être gêné par le bruit sont 50 dB(A) durant la nuit pour les points situés à moins de 500 m de la zone d'activité industrielle et de 45 dB(A) durant la nuit pour les points situés au-delà.

Les dépassements des valeurs limites sont relativement rares. Il semble bien que les valeurs des dernières années montrent une amélioration et sont d'ailleurs généralement inférieures aux moyen-

nes établies sur l'ensemble des années de mesurage. Pour le point 9 (Tienne à Coulons), le niveau est élevé mais on sait qu'il est fortement influencé par le trafic autoroutier.

LA95 en dB(A) durant la nuit sans distinction de la direction du vent)

Point	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1992	46,4	47,6	44,1					47,5		
1993	46,4	42,7	46,7					47,1		
1994	49,0	45,1	45,6					48,9		
1995	50,9	47,6	45,3					44,1		
1996	50,7	45,7	46,2					46,9		
1997	48,2	45,1	44,1	37,0	46,9	38,6	38,1	42,6		
1998	50,7	47,4	45,2	37,7	41,3	32,3	35,8	47,9		
1999	50,0	45,1	38,3	40,3	44,9	46,3	42,0	49,4		
2001	50,4	41,4	33,7	32,0	40,9	34,4	38,6	51,1		
2002	47,6	36,6	31,2	31,2	41,4	37,3	41,4	50,4		
2003	47,8	43,2	44,2	39,7	45,8	41,9	41,8	47,5	52,5	44,9
2004	50,2	43,5	41,6	38,2	41,1	37,7	33,9	50,2	54,0	43,1
2005	48,9	49,5	38,5	35,0	43,1	37,0	41,1	46,7	48,4	45,6
2006	48,2	47,3	41,1	39,1	43,5	39,2	40,3	46,0	51,2	47,3
2007	50,7	43,9	40,8	36,9	41,3	41,8	40,6	47,7	51,9	43,9
2008	48,2	40,0	37,0	34,5	42,6	37,4	38,3	45,5	50,4	44,7
2009	48,5	37,4	34,0	32,1	40,7	32,7	33,9	47,3	53,4	45,0
Moyenne	49,0	44,1	41,0	36,1	42,8	38,1	38,8	47,5	51,7	44,9
Limite en dB(A)	50	45	50	45	-	50	50	50	50	-

Points de mesure



## La gestion des déchets

### UNE ORGANISATION MINUTIEUSE POUR GARANTIR LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

**La gestion des déchets n'est pas une activité mutualisée au sein du Zoning. En organisant le tri sélectif, chacun s'attache à réduire les quantités générées à la base et à optimiser les filières de traitement. Le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit ! Bernard Mahy, coordinateur Qualité Environnement d'Ineos, nous présente les solutions mises en œuvre au sein du Zoning.**

#### *Lorsqu'un industriel met en place une politique de gestion des déchets, comment procède-t-il ?*

Nous analysons le flux de chaque déchet, l'un après l'autre, l'objectif étant de sélectionner la solution la plus respectueuse de l'environnement.

Nous appliquons systématiquement la philosophie de Lansink qui consiste à favoriser les solutions mises en œuvre selon la hiérarchie suivante :

1. Peut-on éviter la production du déchet ?
2. Est-il possible de réutiliser le déchet ?
3. Existe-t-il une solution de recyclage ?
4. Peut-on valoriser ce déchet ?

En dernier lieu, se tourner vers une solution d'élimination ou d'enfouissement.

En procédant ainsi, nous pouvons dire où et comment doit être collecté et orienté chaque déchet.

#### **Cette méthode vaut pour les déchets industriels classiques ...**

Aujourd'hui, plus aucun déchet classé dans la catégorie "dangereux" ne peut être mis en décharge. Les déchets régulièrement générés sur nos sites sont collectés dans des conditionnements spécifiques, à proximité des lieux de production. Ils sont ensuite orientés vers des filières de traitement ou de recyclage autorisées. Quant aux déchets résultant d'arrêts, de nettoyage d'installation ou d'activités spécifiques, une étude au cas par cas doit être réalisée en collaboration avec le collecteur ou le destructeur afin de définir la solution la plus respectueuse de l'environnement.

#### **Chaque industriel fait donc appel à un collecteur !**

Les industriels confient généralement le traitement des déchets non-dangereux à un prestataire unique. Ainsi, ils bénéficient d'un interlocuteur régulièrement présent sur le site qui facilite la gestion quotidienne de l'enlèvement des déchets et organise le reporting. Selon le cas, il peut accélérer les demandes de vidange des conteneurs, optimiser le nombre de transports ou proposer certaines pistes d'amélioration.

#### **Un tri sélectif est-il organisé dans toutes les entreprises ?**

Oui, bien entendu ! Le but de ce tri sélectif est d'orienter au mieux chaque type de déchet, de façon à permettre la diminution des fractions ultimes. En général, les tubes TL et les piles sont orientés vers des filières de traitement ; le bois tout-venant est valorisé ; les palettes, le carton, le papier, le métal sont recyclés. Il est important que le personnel participe à la mise en œuvre de ce tri. Des formations sont organisées dans chaque site. Il s'agit d'informer les travailleurs mais également de les impliquer dans la réflexion sur la localisation des points de collecte, par exemple.



Bernard Mahy  
Coordinateur Qualité Environnement  
ineos Feluy

### Quelques réalisations

La gestion des déchets au sein des entreprises implantées dans le Zoning industriel de Feluy ne se limite pas à l'organisation du tri sélectif. Elle sous-entend d'importants investissements. C'est ainsi que

- certains processus de production ont été adaptés de façon à réduire les quantités de déchets générés,
- un incinérateur répondant en tous points aux normes environnementales a été construit de façon à permettre la valorisation énergétique d'un déchet dangereux,
- de nombreux lieux de stockage de déchets ont été aménagés de façon à assurer la protection des sols.



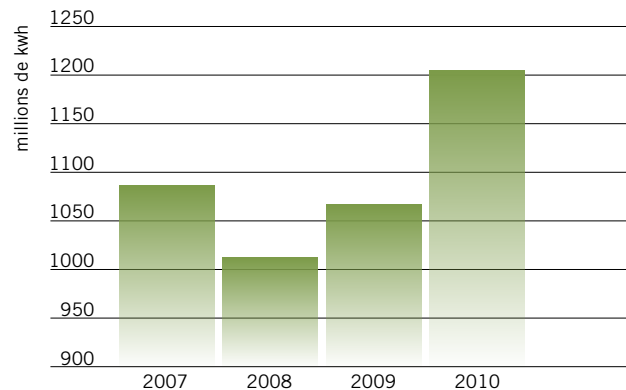
## L'efficacité énergétique

La consommation d'énergie (gaz et électricité) est relativement stable. Elle dépend évidemment du volume de production de chaque entreprise et des augmentations d'efficacité énergétique pour chaque produit. L'augmentation de la consommation de gaz naturel en 2010 est due, paradoxalement, à la mise à l'arrêt de BASF. Cette dernière élaborait des synthèses chimiques exothermiques, donc délivrant de la chaleur utile aux entreprises voisines. La valorisation des gaz résiduels est prise en compte dans la consommation totale d'énergie renseignée ci-dessous. Le bilan pourrait être complété en considérant le combustible des engins de manutention et du transport interne. Cependant, cette consommation est marginale par rapport au gaz et à l'électricité nécessaires pour la production.

La consommation de gaz représente la consommation annuelle d'environ 45 000 ménages se chauffant au gaz naturel et la consommation d'électricité correspond plus ou moins à la consommation électrique d'environ 130 000 ménages.

L'électricité consommée par le Zoning correspond à la production d'une centrale d'une puissance installée de 75 MW. Ce chiffre est

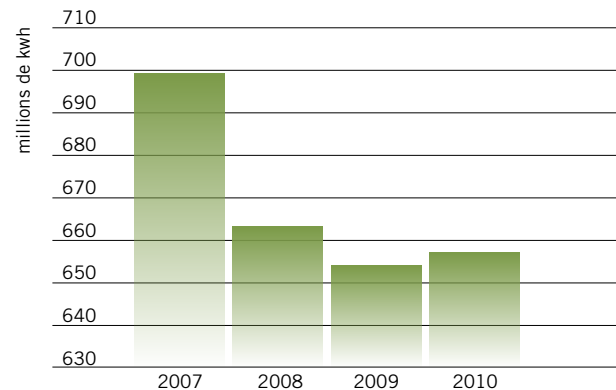
Consommations de gaz naturel (comprend la valorisation de gaz résiduels) des entreprises du Zoning. Elles sont exprimées en kWh.



tout à fait optimiste (et donc incorrect, mais il donne un ordre de grandeur) puisqu'il part de l'hypothèse d'une demande électrique constante du Zoning sur une année.

Les entreprises les plus grandes consommatrices d'énergie du Zoning participent à l'accord de branche "Chimie" signé par essenscia Wallonie et la Région wallonne. Dans le contexte du respect du Protocole de Kyoto, cet accord vise à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre des différentes productions des entreprises. Des objectifs (de 16% à l'horizon 2012 par rapport à l'année 1999) ont été fixés en termes d'amélioration d'efficacité énergétique et de réduction d'émission de gaz à effet de serre selon, respectivement, deux indices calculés par rapport à la production : IEE (Indice d'efficacité énergétique) et IGES (Indice des Gaz à Effet de Serre). Un objectif indicatif (2007) avait également été fixé à 13% pour les deux indices. Le secteur a montré une amélioration de l'IEE de 15,1% et de l'IGES de 15,8% en 2007 par rapport à 1999, en avance sur le tableau de marche prévu. Des discussions ont été tenues et finalisées en 2009 pour augmenter les objectifs du secteur à 20% pour 2012, dans le cadre d'un contexte économique inchangé.

Consommations d'électricité, exprimées en kWh, des entreprises du Zoning.



## ■ Une nouvelle unité de cogénération

Le principe de la cogénération est de produire simultanément de la chaleur et de l'électricité. Grâce à cette production combinée, les pertes d'énergie se réduisent de manière significative. Ainsi, une cogénération permet d'économiser entre 10 et 15 % d'énergie primaire par rapport à la production séparée de ces mêmes quantités de chaleur et d'électricité.

### Une cogénération adaptée aux besoins spécifiques de l'entreprise

L'entreprise pétrochimique concernée par cet investissement a besoin de vapeur et d'électricité pour assurer ses activités industrielles. Aujourd'hui, pour couvrir ses besoins, elle utilise des chaudières à combustible fossile et achète l'électricité à un fournisseur. Grâce à ce nouvel investissement, effectif à partir de mai 2011, il sera possible de couvrir simultanément les besoins en vapeur et partiellement en électricité.

La puissance de l'ensemble "turbine à gaz-générateur électrique" est de 15 MW. Elle a été calculée sur la base du besoin en vapeur basse pression. Avec cette installation, l'entreprise réduit sa consommation énergétique, ses émissions polluantes et sa consommation d'énergie à la tonne de polymère produite.

### Un investissement en faveur de l'environnement

L'émission de CO<sub>2</sub> constitue une préoccupation partagée par l'opinion publique mondiale suite à son impact sur l'équilibre climatique. C'est pourquoi, il est important de mettre en œuvre des actions indispensables à la réduction des émissions. En tant que détenteur d'une unité de cogénération, dans la mesure où la technologie développée permet une réduction substantielle des



émissions de CO<sub>2</sub>, l'entreprise et indirectement les communes et la Wallonie, participent au respect des engagements de la Belgique au Protocole de Kyoto. La turbine à gaz sélectionnée, étant équipée d'une technologie "bas NO<sub>x</sub>", contribue également à une diminution significative des rejets en NO<sub>x</sub>.

Sophie Cartiaux  
Environmental and Quality Manager  
Total petrochemicals Feluy



La nouvelle unité de cogénération permet d'économiser 10 à 15% d'énergie primaire

### Quelques réalisations

L'utilisation rationnelle de l'énergie est une préoccupation omniprésente au sein de la plupart des entreprises implantées dans le Zoning industriel de Feluy.

Les investissements réalisés concernent entre autres :

- la récupération d'énergie dans le système de traitement des eaux,
- la construction d'un équipement de récupération calorifique en sortie de la cheminée d'un four en vue de réduire les consommations énergétiques indispensables au préchauffage de l'air d'admission,
- l'installation d'un système d'échangeurs thermiques à récupération d'énergie pour le chauffage d'un hall.

### Aujourd'hui, le succès de la Commission fait que nous nous retrouvons de plus en plus nombreux aux réunions

**André ROBETTE et Gabrielle DURIEUX** représentent Environnement Assistance au sein de la Commission Sécurité - Environnement du Zoning de Feluy. Ensemble, ils nous font part de leur vécu au quotidien et de leur expérience en tant que riverains.

#### *Monsieur Robette, vous êtes membre de la Commission depuis le début. Avez-vous vu une évolution ?*

La constitution de cet organe de communication a permis aux riverains de comprendre beaucoup de choses. Aujourd'hui les industriels mais aussi les représentants des Administrations (IDEA, Wallonie) nous expliquent leur métier : la réglementation, les mesures réalisées dans l'environnement, la façon d'exploiter une entreprise, les problèmes rencontrés...

#### *Aujourd'hui, dix-huit années après sa constitution, pensez-vous qu'il est toujours utile de maintenir la Commission ?*

Bien sûr ! Il en reste des problèmes dans notre Zoning ! Par exemple, la gestion de la nappe phréatique (surexploitée), qui nous tient particulièrement à cœur. L'abaissement de cette nappe a occasionné, dès les années 1990, de graves fissures à certaines de nos habitations. Bien entendu, les industriels sensibles à cet abaissement en ont pris conscience et améliorent autant que possible leurs processus de fabrication pour limiter leurs besoins en eau et éviter ainsi des dégâts supplémentaires dans nos maisons. Une étude globale de cette nappe sous la responsabilité de la Région wallonne serait d'ailleurs toujours en cours.

Un autre problème rencontré qui nous incommodent fortement est la nuisance acoustique des torchères, qui peut se produire de jour comme de nuit. Les ingénieurs responsables nous ont expliqué qu'ils ont dû procéder au remplacement des injecteurs de vapeur défectueux. Ils nous ont aussi expliqué le rôle de ces torchères en tant que dispositif de sécurité. Nous avons demandé que leur utilisation se fasse prioritairement en journée et non la nuit, sauf en cas de besoin sécuritaire. Au vu des résultats actuels, cela nous paraît possible. Voilà encore un exemple d'amélioration, sans pour autant avoir solutionné le problème global des bruits dérangeants.

Nous reconnaissons donc que les industriels et les représentants des autorités sont attentifs et tiennent compte de nos plaintes, aussi à propos des odeurs et de la pollution de la Sennette. Les problèmes ne manquent pas et c'est tout à fait démocratique que l'on puisse en discuter à la Commission Sécurité-Environnement du Zoning pour rechercher et trouver ensemble des solutions.

#### *Avez-vous une demande plus particulière à exprimer aux membres de la Commission ?*

Nous aimerions attirer l'attention des industriels sur l'importance de nous impliquer systématiquement, par l'intermédiaire de cette Commission, dans la diffusion des informations, étant donné la proximité de nos habitations avec le Zoning.

Aujourd'hui, le succès de la Commission fait que nous nous retrouvons de plus en plus nombreux aux réunions. Il est vrai, que pour un bon fonctionnement de celle-ci, il faut s'en tenir strictement à l'ordre du jour (avec un "Divers" pour terminer). Nous nous retrouvons parfois dans des réunions où ce sont principalement les industriels qui prennent la majorité du temps de parole pour y exposer leurs difficultés alors qu'il serait souhaitable que l'on puisse davantage aborder les problèmes ponctuels rencontrés par les riverains, surtout que cette réunion ne se réunit que 4 fois par an.

Même si elle existe depuis près de vingt ans, la Commission a donc encore beaucoup d'années devant elle, dans le but de construire, pour chaque citoyen, un environnement sain, sûr et agréable.



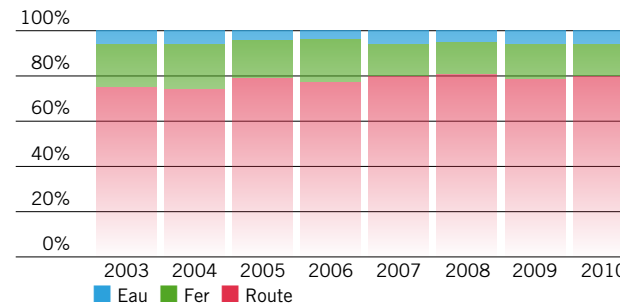
André Robette et Gabrielle Durieux  
Environnement Assistance

## Le trafic engendré par l'activité industrielle

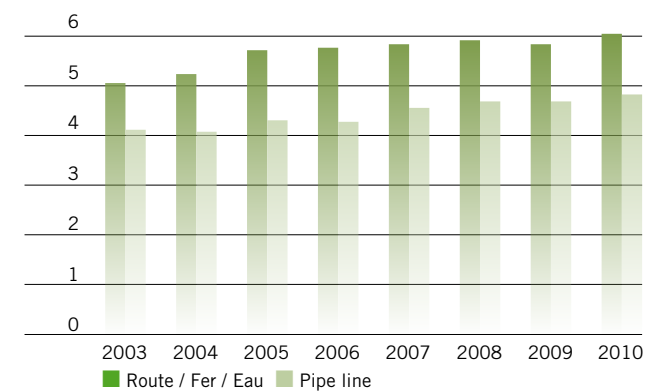
Les différentes enquêtes auprès des entreprises du Zoning de Feluy ont permis de quantifier au cours du temps les quantités transportées par mode de transport. Sur la base des relevés effectués par les entreprises, les tableaux suivants ont pu être établis. En terme de tonnage on observe une augmentation régulière des quantités transportées aussi bien par route, chemin de fer et voie d'eau que par conduite. La majorité des biens transportés le sont par la route ; le transport par chemin de fer ne retrouve pas la proportion (18-19%) de marchandises qu'il a perdue entre 2006 et 2007.

On observe une légère diminution du nombre de camions et de voitures en semaine qui peut s'expliquer partiellement par une légère contraction de l'activité productive (hors dépôt de carburants). Le trafic du week-end reste relativement stable hormis l'augmentation du trafic camions ces deux dernières années.

Pourcentage des modes de transport route-fer-eau



Tonnage transporté, par année, (en millions de tonnes)

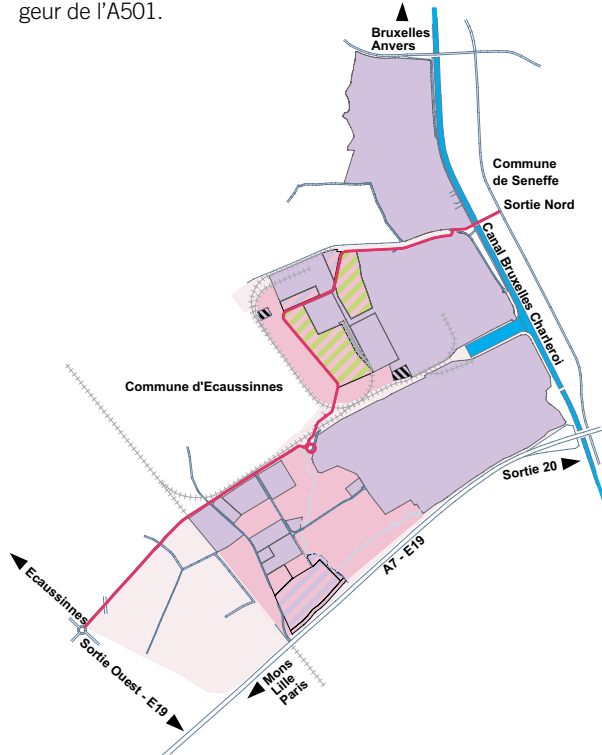


Flux des modes de transport, en nombre de véhicules ou de péniches rapporté à la semaine de cinq jours ou au week-end de deux jours

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Semaine (5j)</b>											
<b>Voitures</b>	8 060	9 236	9 186	8 359	9 009	9 811	8 955	9 365	9 240	8135	7540
<b>Camions</b>	3 203	2 775	2 829	3 433	3 399	3 563	3 484	4 449	4 155	2055	2442
<b>Wagons</b>	297	326	415	360	315	334	324	268	287	334	335
<b>Péniches</b>	7	6,3	7,5	6	6	5	4	6,5	6,0	4,5	5.8
<b>Week-end (2j)</b>											
<b>Voitures</b>	517	1129	707	853	749	720	600	616	612	626	576
<b>Camions</b>	51	52	52	42	46	51	62	61	68,8	109	109
<b>Wagons</b>	34	48	18	4	4	0	0	0	0	0	0
<b>Péniches</b>	0,3	0,4	0,5	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,2	0,2	0.2

## CRÉATION D'UN NOUVEL ACCÈS AU ZONING, CÔTÉ OUEST

Le Zoning industriel de Feluy est un site en constante évolution. Des entreprises se créent, d'autres s'agrandissent, ou simplement modifient leurs activités. Le trafic lié à ces activités est donc amené à varier. En 2004, essentiellement pour des raisons de sécurité, il est apparu que l'accès unique au Zoning, côté Nord, ne suffisait plus. La construction d'un nouvel accès en prolongement d'une voirie existante a été décidée par l'IDEA. Outre le prolongement de la rue communale en question, d'un gabarit industriel, cette décision impliquait d'importants changements au niveau des voies de circulation existantes : la connexion entre 2 voiries communales, la réalisation de 2 ponts-cadres sous la voie ferrée, sachant que les autorités compétentes travaillent sur la sécurisation du croisement entre la voirie communale et la route nationale (RN 59 venant de Ronquières). L'ensemble de travaux de desserte interne ont été réalisés par l'Intercommunale. Grâce à ces investissements, l'intégralité du Zoning est aujourd'hui accessible par l'E19, via l'échangeur de l'A501.



■ **La Commission Sécurité – Environnement a rapproché les industriels de la population. Aujourd'hui, lorsqu'un projet voit le jour dans le Zoning, les industriels s'appliquent à expliquer leur projet, simplement, de façon compréhensible !**

**Ecaussinnes est restée une Commune très rurale. Les entreprises présentes sur le territoire sont essentiellement celles du Zoning de Feluy. Guy Domange, Echevin de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Santé est particulièrement attentif au maintien du cadre de vie de ses concitoyens. Les actions menées par les entreprises dans le domaine de l'environnement et de l'urbanisme sont très importantes à ses yeux. Aux côtés de son Eco-conseiller, Cédric Van Wittenberge, il nous parle de la Commission.**

**Monsieur l'Echevin, dans une Commune comme la vôtre, arriver à concilier les intérêts des habitants et des industries, ce ne doit pas être facile tous les jours !**

Au sein de la Commune, hormis le Collège Communal, le lieu principal au sein duquel sont abordés les problèmes environnementaux est la C.C.A.T.M. (Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité). C'est là que sont présentés tous les projets des industriels. Nous sommes très attentifs aux demandes de permis qui nous sont soumises ! Ce que je peux vous dire d'emblée, c'est que depuis que la Commission Sécurité - Environnement existe, les industriels ont appris à écouter les habitants. Aujourd'hui, lorsqu'un projet voit le jour dans le Zoning, les industriels s'appliquent à l'expliquer, simplement, de façon compréhensible, à la portée des citoyens, en acceptant volontiers de leur faire part des problèmes techniques rencontrés ! C'est très important au niveau d'une Commune d'arriver à gérer les projets dans la clarté.

**Que pensez-vous du travail réalisé au sein de la Commission Sécurité - Environnement ?**

La Commune apprécie particulièrement de participer, aux côtés des citoyens et des autres acteurs, à cette Commission. Depuis la mise en œuvre de celle-ci, il y a de plus en plus un vrai dialogue. Le premier président n'a pas eu un rôle facile. Qu'il soit remercié d'avoir permis l'instauration d'un tel dialogue !

Ce que nous constatons aussi, c'est que depuis dix-huit années, les industries évoluent, tout comme les mentalités. Ce constat est vrai, de toutes parts ! Nous avons eu l'occasion de visiter les entreprises, de nous faire expliquer des problèmes que nous ne pouvions pas être en mesure de comprendre. Par rapport à des situations problématiques évoquées par les riverains, un contact téléphonique, une rencontre commune, ont permis de les évoquer et de les résoudre, parfois.

Depuis que les contacts sont établis, lorsqu'il y a une plainte, les responsables se déplacent. Cela a été le cas lors d'une pollution survenue dans un petit ruisseau situé sur l'entité de Marche-lez-Ecaussinnes. Le patron s'est déplacé lui-même !

**Auriez-vous des suggestions pour améliorer encore le travail de la Commission ?**

En tant qu'élus, nous devons veiller à la représentativité et à l'écoute des riverains et y réfléchir ! Au niveau de l'ordre du jour de la réunion, nous devons nous impliquer davantage. Ce serait intéressant d'élargir les sujets aux préoccupations environnementales actuelles, dans le cadre du Développement Durable. J'aimerais que des sujets comme l'évolution des produits, la recherche, la mobilité, les systèmes de management mis en place, le paysage... puissent également être traités. Nous avons encore beaucoup de travail et de nouveaux défis à relever !

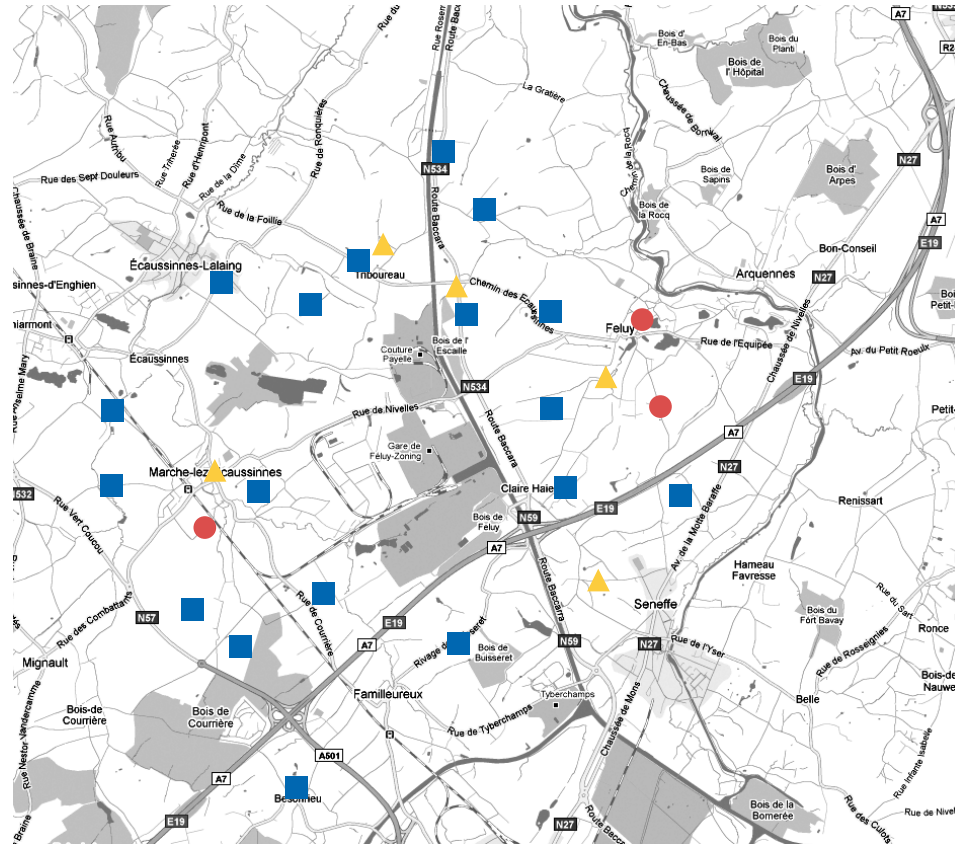


Guy Domange  
Echevin de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Santé d'Ecaussinnes

Cédric Van Wittenberge  
Eco-conseiller

## La localisation des points de mesure dans l'air et dans l'eau

### QUALITÉ DE L'AIR



- ▲ Jauges HVS de poussières sédimentables
- Stations de mesure des poussières fines et métaux de l' ISSeP
- Points de mesure des oxydes d'azote, du dioxyde de soufre et des composés organiques du CERTECH

### LES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DE LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE PAR LE CEBEDEAU



- 1 Ruisseau de Payelle
- 2 R. du Trou sans Fond
- 3 Canal aval
- 4 Samme
- 5 R. du neuf Vivier
- 6 Canal (amont)
- 7 R. de Payelle (aval)
- 8 R. du Bois de Feluy
- 9 Ri à Cailloux
- 10 R. du Bois de Feluy (aval)
- 11 Ruisseau Pignarée

# 4. PERSPECTIVES

24

EVOLUTION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT DU ZONING INDUSTRIEL DE FELUY TRANSPARENCE ET DIALOGUE  
PERSPECTIVES

**EN MENANT UNE POLITIQUE PROACTIVE, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ENTREPRISES WALLONNES DE LA CHIMIE SE SONT ORGANISEES POUR GARANTIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE LEURS ACTIVITES**

**Il y a dix-huit ans, Bernard Broze figurait parmi les industriels du Zoning fondateurs de la Commission Sécurité - Environnement, en tant que Responsable HSE d'Ethyl. Aujourd'hui, Administrateur délégué d'essencia Wallonie, il regarde avec satisfaction le chemin parcouru et est fier de représenter un secteur d'avenir pour notre Région.**

**Monsieur Broze, depuis quelques années, vous avez quitté le Zoning de Feluy pour occuper de nouvelles fonctions. Vous avez aujourd'hui un regard sur l'ensemble du secteur.**

Effectivement, je représente une organisation multisectorielle. Une coupole qui rassemble en Wallonie plus de 200 entreprises présentes dans les nombreux secteurs d'activités de la chimie et des sciences de la vie. J'ai donc l'occasion de rencontrer de nombreuses autres entreprises mais une particularité du Zoning de Feluy a trait à son caractère récent.

**Feluy, un Zoning plus moderne que les autres ?**

Ce Zoning a été aménagé sur des terres agricoles, au moment où la protection de l'environnement est devenue une véritable priorité pour les entreprises. Dès la construction, cette donnée a été complètement prise en considération ! C'est important, notamment dans le domaine de l'épuration des eaux, de la protection du sol, de la sécurité et aussi de la communication avec l'environnement au sens large ! Vous savez, à l'époque, proposer un organe de dialogue avec les différentes parties prenantes était très innovant ! Nous nous sommes inspirés d'initiatives prises en France dans le domaine. La Commission a surtout permis aux différents représentants d'avoir une vision globale du Zoning.

**Ces dernières années, avez-vous constaté un progrès important dans le domaine de l'environnement au sein des entreprises de votre secteur ?**

Bien entendu ! Le Zoning industriel de Feluy est exemplaire mais il n'est pas le seul dans le cas. Les chiffres sont éloquentes ! De 1987

à 2007, en Wallonie, pour l'ensemble des paramètres mesurés dans l'environnement des entreprises du secteur, nous enregistrons un progrès important : une réduction de 70% des rejets dans l'eau, une réduction de 60% des émissions dans l'air, une réduction de 60 % des quantités de déchets incinérés et une valorisation des déchets 15 fois supérieur. Tout ça alors que la production du secteur a presque triplé ! Je suis vraiment fier du secteur que je représente ! En menant une politique proactive, notamment dans le domaine de l'environnement, la chimie s'est organisée pour garantir un développement durable de ses activités en Wallonie. Le secteur s'est franchement modernisé. Il met en œuvre les meilleures technologies disponibles (MTD) et est aujourd'hui un secteur innovant, de pointe. Nous avons travaillé sur les procédés, la réduction des matières premières, la maîtrise des énergies...

**Comment voyez-vous l'avenir du Zoning de Feluy ?**

Tout d'abord, j'espère qu'il continuera à se développer. Il y a des entreprises qui partent, d'autres arriveront. Ensuite, je pense que des améliorations verront encore le jour au niveau des procédés. Celles-ci auront inévitablement un impact favorable sur la protection de l'environnement. La tendance actuelle est de travailler dans la «chimie verte», c'est-à-dire, à partir de biomasse, la fabrication de bio-plastiques, de bio-solvants et de bien d'autres produits et nouveaux matériaux à meilleur bilan carbone. J'espère que de telles applications se développeront dans le Zoning. Les réglementations dans le domaine de la sécurité et de l'environnement sont de plus en plus contraignantes mais la dynamique que nous avons lancée il y a près de vingt ans au sein des entreprises du Zoning nous permet aujourd'hui de voir l'avenir avec confiance. Les industriels se comportent en citoyens responsables, respectueux des lois et des réglementations, à l'écoute du voisinage et des autorités. Ils ont la volonté d'anticiper et s'assurent d'un développement durable !



Bernard Broze  
Co-fondateur de la Commission  
Administrateur délégué  
essencia Wallonie

**LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES RIVERAINS DOIVENT ÊTRE PRISES EN COMPTE DE MANIÈRE DÉTERMINANTE AU MÊME TITRE QUE LES AUTRES CRITÈRES D'OPPORTUNITÉS LOGISTIQUES OU ÉCONOMIQUES ET CE, DÈS L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN PROJET OU D'UNE EXTENSION INDUSTRIELLE. TEL EST LE SENS DE MON ENGAGEMENT DEPUIS QUARANTE ANS AU SEIN DE L'ADESA.**

Action et Défense de la Vallée de la Senne et de ses Affluents (ADESA) s'est constituée en asbl en 1971, soit juste avant le développement du Zoning industriel de Feluy. Membre fondateur d'Inter-Environnement Wallonie, L'Adesa compte une douzaine de sections locales dans le Brabant wallon et le Hainaut et un secrétariat permanent à Nivelles. Nos actions se sont toujours voulues constructives, notre but étant le bien-être des habitants et des générations futures. En matière de relations de voisinage avec l'industrie, nous avons le sentiment d'avoir joué un rôle de pionnier !

C'est ainsi qu'à Seneffe ont été imaginées, souvent à notre instigation, les premières mesures de protection de la population contre les nuisances et les risques industriels telles que : les consignes de sécurité distribuées à la population sous la forme de plaquette ou les premiers exercices de secours. Tout cela, avant même que ces mesures soient imposées par des contraintes réglementaires. Il est clair que le développement de la chimie à Feluy a inspiré le cadre légal qui s'est mis en place dans le domaine de l'environnement.

En intégrant la Commission Sécurité - Environnement du Zoning de Feluy, il y a près de vingt ans, nous avons travaillé en concertation avec les autorités, les industriels et les riverains. Christian Sirjacq, Jacques Valentin et moi-même participons activement à chaque réunion. Eu égard aux risques exposés et aux nuisances inévitables qu'entraîne ce type d'industrie, on peut, se féliciter légitimement du travail accompli par la Commission.

Dorénavant, la course aux énergies alternatives pose un nouveau défi environnemental. Nous restons sur la réserve par rapport aux justifications écologiques du développement de



certaines énergies renouvelables : c'est le cas, par exemple, des agro-carburants. En termes d'écologie planétaire, leur problématique provoque la controverse car, en amont de leur production - si performante soit-elle - leur bilan environnemental global ne s'avère pas vraiment satisfaisant. Parmi les griefs, on évoque notamment la concurrence avec l'agriculture nourricière, l'utilisation des pesticides, les OGM, la monoculture, la détérioration de la qualité paysagère. Si la généralisation des agro-carburants a pour conséquence de faire grimper le prix du pain ou d'aggraver l'appauvrissement de populations sous alimentées, peut-on parler de développement durable ?



Michel Pêtre  
ADESA

■ **Avec la naissance de la Commission Sécurité-Environnement du Zoning de Feluy, un pas important a été franchi en matière de communication environnementale**

**La Commune de Seneffe est membre fondateur de la Commission Sécurité-Environnement du Zoning de Feluy. Elle y est actuellement représentée par Yvon de Valeriola, Echevin de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Santé et par Cécile Alphonse, éco-conseillère. Tous deux participent aux réunions de façon très régulière.**

**Monsieur l'Echevin, être en charge de l'Environnement dans une Commune où se côtoient riverains et industriels, cela demande certainement une grande organisation...**

Dès 1977, nous avons créé notre Commission communale de l'Environnement qui regroupe les Conseillers communaux, des représentants des riverains et des experts. De nombreux problèmes y sont abordés : permis d'urbanisme et d'environnement, sécurité par exemple. Nous avons aussi un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) géré et animé par notre éco-conseillère, plan qui veille notamment à l'intégration paysagère des nouveaux projets et au respect de la biodiversité. Nous avons plusieurs Zonings industriels sur le territoire de notre Commune mais seul, celui de Feluy, possède sa Commission Sécurité-Environnement.

**Vous avez été à l'origine de la Commission Sécurité-Environnement du Zoning de Feluy.**

Oui et j'en retire une certaine fierté bien que le mérite revienne surtout à des représentants du monde industriel. C'était en 1992 et je me rappelle que j'avais été séduit par le projet : créer un organe de dialogue direct avec la population ! En mettant sur pied ce projet, les industriels ont montré l'exemple. Il est vrai que l'initiative faisait suite à un incident survenu dans une usine du Zoning. Heureusement, ce dernier a été sans conséquence sur la santé des travailleurs et des riverains. Mais il était spectaculaire et il avait démontré des carences dans la communication. Une importante réunion à laquelle participèrent des responsables communaux, provinciaux et nationaux fut organisée et déboucha sur une prise de conscience commune mais aussi sur des actions concrètes comme l'installation de sirènes déclenchées par la Protection Civile en cas d'accident majeur. La Commission Sécurité-Environnement du Zoning de Feluy est présidée par un fonctionnaire wallon. Les communes de Seneffe et d'Ecaussinnes

y sont représentées par leur Echevin de l'environnement et leur éco-conseiller, on n'y fait pas de politique, on y travaille !

**Madame Alphonse, vous êtes éco-conseillère de la Commune. Vous êtes très active au sein de la Commission !**

Un point fort de cette Commission est l'implication de chacun, à son niveau. J'estime que mon rôle est avant tout un rôle de relais, de facilitateur. Nous mettons à disposition les infrastructures nécessaires pour que les réunions se déroulent sans problème, nous proposons régulièrement des points à l'ordre du jour, nous rédigeons en alternance avec mon collègue de la Commune d'Ecaussinnes les comptes-rendus des réunions et surtout nous veillons à diffuser l'information dans les bulletins communaux et sur les sites Internet.

**Selon vous, quelles sont les raisons de ce succès ?**

Premièrement, il y a une bonne coordination entre les administrations (communales et wallonnes). Les différents présidents qui se sont succédés ont toujours veillé à organiser les réunions, sur base d'un ordre du jour bien défini. Ensuite, même si les industriels ont décidé de globaliser les impacts car ils refusent de montrer du doigt l'une ou l'autre entreprise qui aurait pollué et que parfois nous pensons que c'est un inconvénient, nous n'avons jamais eu l'impression qu'ils fuyaient leurs responsabilités.

**Et quelles sont les pistes d'amélioration ?**

Nous devons continuer à renforcer la communication... sur les travaux de la Commission mais aussi sur la chaîne d'appels mise en place entre tous les membres de la Commission lors d'un incident dans une société. Lorsqu'un riverain téléphone à la Commune ou à un industriel concernant un problème (bruit, fumées...), chacun devrait pouvoir lui donner les informations qu'il demande mais ce n'est malheureusement pas toujours le cas. La procédure instaurée n'est pas toujours respectée par tous ! D'un autre côté, il faudrait aussi veiller à une meilleure représentativité des associations et à une plus grande diffusion des comptes-rendus de la Commission par les associations auprès de leurs membres.



Yvon de Valeriola  
Echevin de l'Environnement, de l'Aménagement  
du Territoire, de l'Urbanisme et de la Santé de  
Seneffe

Cécile Alphonse  
Eco-conseillère

## La Commission Sécurité-Environnement du Zoning de Feluy



Wallonie

Département des Permis et  
Autorisations (DPA) de Wallonie –  
Charleroi  
tél. : 071/65.47.60

Cellule Risques d'Accidents  
majeurs (RAM) de la Wallonie –  
Jambes  
tél. : 081 33 61 71



Division du Contrôle des Risques  
chimiques du Service public  
fédéral – Bruxelles  
tél. : 02 233 45 12



Bureau de Sécurité, Service du  
Gouverneur de la Province de  
Hainaut – Mons  
tél. : 065 39 64 12



Commune d'Ecaussinnes  
tél. : 067 49 13 95  
[www.ecaussinnes.be](http://www.ecaussinnes.be)



Commune de Seneffe  
tél. : 064 52 17 26  
[www.seneffe.be](http://www.seneffe.be)



Intercommunale de Développe-  
ment économique et d'Aménage-  
ment de la Région Mons-Borinage-  
Centre (IDEA)  
tél. : 065 37 57 08

Adesa

Environnement Assistance

Comite du Ry à Cailloux

Asbl IMAS



1 Afton Chemical  
tél. : 067 28 62 11



2 BASF Feluy  
tél. : 064 51 36 11



3 Chemviron Carbon  
tél. : 064 51 18 11



4 Geocycle  
tél. : 064 51 04 11

5 Hydrofel  
tél. : 064 52 03 80



6 Ineos Feluy  
tél. : 067 87 52 11



7 Neochim  
tél. : 064 51 34 08



8 SOL  
tél. : 064 52 06 66



9 Syngenta  
tél. : 064 52 22 00



10 Total Belgium  
tél. : 064 51 46 47



11 Total Petrochemicals Feluy  
tél. : 064 51 72 11



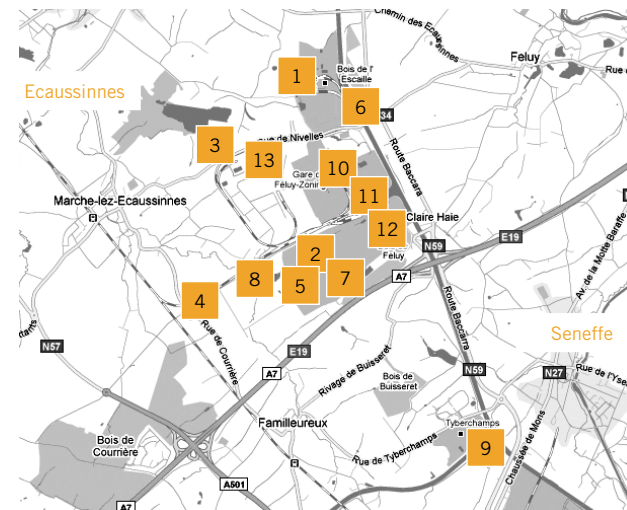
12 Total Petrochemicals Research Feluy  
tél. : 064 51 41 11



13 VOS Logistic  
tél. : 064 23 03 60



14 essencia Wallonie  
tél. : 02 238 98 58



**Editeur responsable :**

Ir. F. Benjelloun  
Président de la Commission Sécurité -  
Environnement du Zoning industriel de Feluy  
Attaché à la Direction générale opérationnelle  
de l'Agriculture, des Ressources naturelles  
et de l'Environnement.

**Conception et coordination :**

www.eecom.be

**Création graphique :**

créacom

**Photographie et illustration :**

Jean-Louis Wertz, IDEA, g.devirion@balloide-photo.com, Total, Ineos,  
Cebedeau, Région wallonne, Jean-Claude Massart, Global vision,  
Roberto Renzoni

**Impression :**

SNEL

Imprimé sur papier respectueux de l'environnement

